

Version du 26 janvier

**2022**



Communauté de communes Jura Nord

**CRTE**

Contrat de Relance et de Transition Écologique

**CONTRAT DE RELANCE  
ET DE  
TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE**



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU JURA



## ENTRE

### ■ La Communauté de communes Jura Nord,

Représentée par Monsieur Gérôme FASSENET, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 26 janvier 2022,  
Ci-après désigné par « Jura Nord »,  
D'une part,

## ET

### ■ L'État,

Représenté par Monsieur David Philot, Préfet du Jura  
Ci-après désigné par « l'État » ;  
D'autre part,

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**



# SOMMAIRE

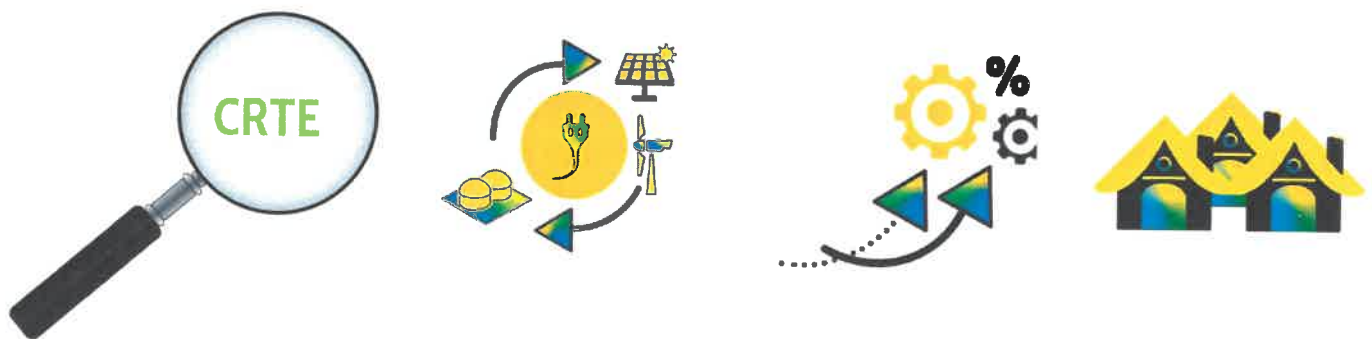
<b>I. PRÉAMBULE</b> .....	<b>P.5</b>
<b>II. ARTICLE 1 - OBJET DU CONTRAT</b> .....	<b>P.6</b>
<b>III. ARTICLE 2 - AMBITION DU TERRITOIRE JURA NORD</b> .....	<b>P.16</b>
<b>IV. ARTICLE 3 - LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES</b> .....	<b>P.23</b>
<b>V. ARTICLE 4 - LE PLAN D'ACTION</b> .....	<b>P.27</b>
<b>VI. ARTICLE 5 - MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT EN INGÉNIERIE</b> .....	<b>P.30</b>
<b>VII. ARTICLE 6 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES</b> .....	<b>P.31</b>
<b>VIII. ARTICLE 7 - GOUVERNANCE DU CRTE</b> .....	<b>P.36</b>
<b>IX. ARTICLE 8 - SUIVI ET ÉVOLUTION DU CRTE</b> .....	<b>P.39</b>
<b>X. ARTICLE 9 - RÉSULTATS ATTENDUS DU CRTE</b> .....	<b>P.39</b>
<b>XI. ARTICLE 10 - ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE DU CRTE</b> .....	<b>P.40</b>
<b>XII. ARTICLE 11 - ÉVOLUTION ET MISE À JOUR DU CRTE</b> .....	<b>P.40</b>
<b>XIII. ARTICLE 12 - RÉSILIATION DU CRTE</b> .....	<b>P.40</b>
<b>XIV. ARTICLE 13 - TRAITEMENT DES LITIGES</b> .....	<b>P.41</b>



## I. PRÉAMBULE

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.



## II. ARTICLE 1 - OBJET DU CONTRAT

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

### Les CRTE s'inscrivent

Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires.

Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire Jura Nord autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un

projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

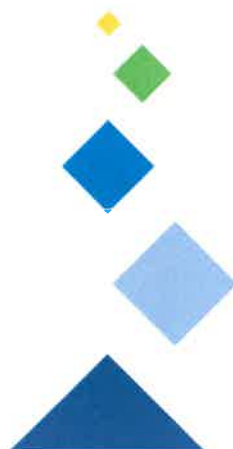
Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : État, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux.

Le Projet de territoire du CRTE a été élaboré à partir du diagnostic et du Projet de territoire Jura Nord de 2016, réinvestis durant l'élaboration du PLUi Jura Nord en cours à travers notamment son diagnostic et son État Initial de l'Environnement (EIE) et son Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), ainsi qu'à partir du protocole d'initialisation du CRTE de juin 2021, élaboré avec les élus de Jura Nord.

L'élaboration du projet de territoire de 2016 et celui du PLUi en cours s'inscrivent pour mémoire dans le cadre d'une démarche participative rappelée dans le rapport final de 2016 et 1er Bilan de la concertation inclus dans le 1er dossier d'arrêt du PLUi Jura Nord du 2 juillet 2019.

C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.



## PRÉSENTATION DU TERRITOIRE SIGNATAIRE ET DE SES DISPOSITIFS EN COURS

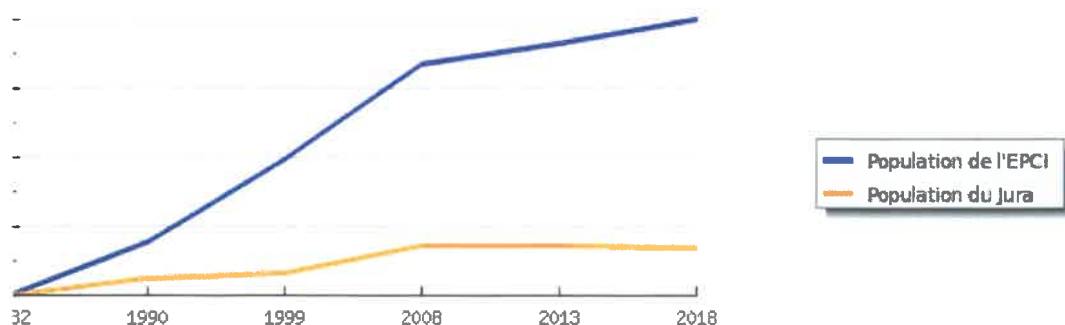


*La Communauté de communes du Jura Nord est un territoire rural composé de 32 communes pour 11 659 habitants (au 1er janvier 2021), soit environ 44 habitants par km<sup>2</sup>, marqué par une dynamique démographique positive – principalement portée par le solde naturel (+0,3%/an) devant un solde migratoire qui a baissé et un bon indice de jeunesse. Les migrations résidentielles sont principalement portées par le cœur des actifs (ménages de moins de 40 ans).*

*La croissance démographique annuelle moyenne entre 2007 et 2017 est de 0,54%.*

*Le territoire connaît aussi un vieillissement de la population amorcé avec une attention particulière pour l'augmentation des 40-60 ans qui annonce une accélération du phénomène.*

*Les ménages sont représentés par les couples (59% de la population en 2017) et particulièrement les couples avec enfants. On observe une diminution de la taille moyenne des ménages en ralentissement, avec une taille des ménages supérieure à la moyenne du Jura.*





Le parc de logements est ancien et semble peu adapté aux besoins potentiels des ménages. Il est notamment constitué de logements de grandes tailles et énergivores. On constate un décalage qui tend à se renforcer entre la taille des logements et la taille des ménages qui tend à se réduire. On constate aussi une insuffisance de logements adaptés aux personnes âgées.



Le **territoire** est assez étendu puisqu'il faut environ 30 minutes pour le traverser du Nord (Murtigny) au Sud (Courfontaine). Il est couvert partiellement par un zonage ZRR.

Jura Nord est structuré autour d'éléments naturels et de voies de communication structurantes. Les paysages Jura Nord sont variés et recèlent une richesse patrimoniale naturelle et historique diversifiée.

Le territoire est d'abord structuré par **une succession du Nord au Sud d'éléments géographiques orientés globalement Est-Ouest** : la Vallée de l'Ognon, le Massif de la Serre, le « Jura des collines », la Vallée du Doubs, la Forêt de Chaux. Ces composantes géographiques rythment le grand paysage et orientent l'occupation des lieux avec des ambiances spécifiques à chaque sous entités.

La forêt est très présente sur plus de 51% de la surface du territoire et l'agriculture représente plus de 41% des surfaces de Jura Nord.

L'ensemble forme une **mosaïque de paysages** où les grands boisements cloisonnent les espaces ouverts maintenus par l'agriculture.

Le territoire bénéficie par ailleurs d'une grande accessibilité grâce **au passage de l'A36** et à la présence d'un échangeur sur le territoire. Cet axe est-ouest permet de rejoindre Mulhouse à l'est et Beaune, puis Lyon à l'ouest.

En interne, le territoire est structuré par deux axes principaux : la **RD 673 axe est-ouest** qui traverse les bourgs des communes du sud du territoire et la **RD 459** (rejointe par la RD 125) qui traverse les communes du nord et du Nord-Ouest, ainsi que par la **RD 36** qui constitue **l'axe nord-sud stratégique majeur**.





Le territoire est aussi traversé d'Est en Ouest par le **canal Freyssinet et L'Eurovéloroute EV 6 Nantes-Budapest**, en bordure du Doubs au sud, aménagements structurants, portes d'entrée du développement touristique doux en cours localement.

La trame verte et bleue (TVB) du territoire est composée de **boisements, majoritaires sur le territoire**. Ils forment des entités remarquables compactes et homogènes caractérisées comme **réservoirs de biodiversité**, et se nomment :

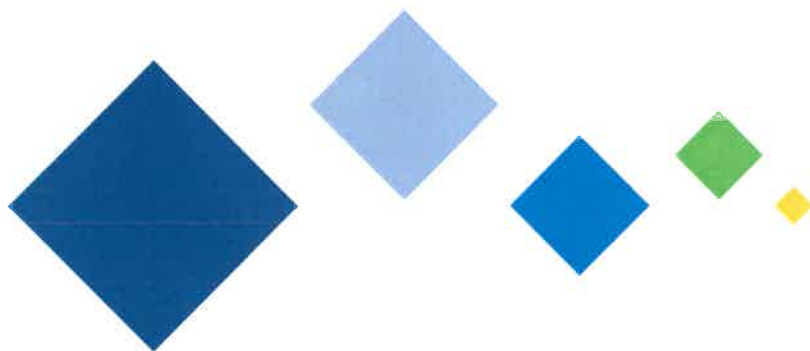
- Le Massif de la Serre, site Natura 2000 de 4 300 hectares dont la moitié est située sur le territoire de Jura Nord ;

- La Forêt de Chaux, site Natura 2000 de 21 900 hectares dont un quart est situé sur le territoire ;

- La Forêt d'Arne recouvre 2 200 hectares sur le territoire.

**Le réseau hydrographique** est également important sur le territoire de Jura Nord. Le Doubs et l'Ognon ainsi que leurs canaux structurent le paysage.

**La diversité des milieux est fragmentée par les infrastructures de transport**. Les déplacements de la faune sur le territoire sont contraints sur un axe Nord-Sud.



*La vallée du Doubs se caractérise par une urbanisation plus concentrée alors qu'elle est plus éparse sur le reste du territoire.*

*Jura Nord n'est pas n'est pas structuré autour d'une polarité urbaine. Fraisans, Orchamps, Dampierre/Ranchot constituent des pôles de vie constitués, proposant une offre de services, de commerces et d'emplois irriguant le territoire. D'autres communes jouent également un rôle plus local, de pôles de vie en devenir, amenés à se renforcer sur les prochaines années : Gendrey, et le pôle Ougney / Vitreux / Pagny.*

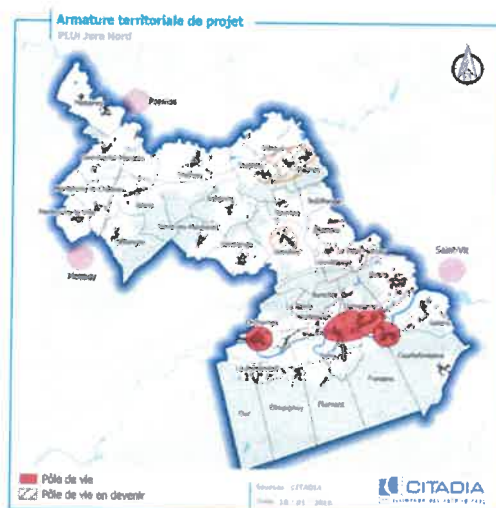
*Entre 2004 et 2021, l'enveloppe urbaine du territoire a progressé de 159 hectares. Le rythme moyen d'augmentation de l'enveloppe est de l'ordre de 9,3 hectares par an soit une moyenne de 0,29 hectares par an et par commune.*

*Entre 2018 et 2021, près de 20 hectares supplémentaires ont été consommés, soit 6,7 hectares par an. Cela témoigne d'un ralentissement de la consommation d'espace, passant d'une moyenne de 10 hectares par an entre 2004 et 2018 à 6,7 hectares sur les trois dernières années.*

*Une inflexion peut également s'observer vers une plus grande mobilisation des dents creuses, qui représente 35% de la consommation d'espace contre seulement 12% entre 2004 et 2018.*

*Concernant la répartition entre habitat et activités, les tendances sont peu ou prou les mêmes que celles observées depuis 2004, avec une nette prédominance du développement résidentiel (86% de la consommation d'espace).*

*Enfin, l'analyse de la consommation d'espace suivant l'armature urbaine nous montre que les villages ont un peu moins pesé dans celle-ci entre 2018 et 2021, au profit des pôles de vie, qui ont accueilli plus d'un tiers du développement urbain.*



Jura Nord bénéficie d'une répartition **des services** relativement équilibrée mais à renforcer (une réflexion sur le maillage des services à l'échelle du PLU est en cours **afin de pallier au déficit du nord**) et d'une **offre culturelle et de loisirs riche**, appuyée sur une **dynamique associative** ancienne.

L'**offre en équipements du territoire à destination des populations jeunes et des personnes âgées** est à **valoriser et à conforter**, notamment au sein des pôles de vie et en devenir et au nord.

L'**amélioration de la qualité des espaces publics** est aussi un corollaire permettant de passer d'une logique actuellement utilitaire à une logique de lieu de vie.



# LE QUOTIDIEN D'UNE FAMILLE DE JURA NORD ET LES SERVICES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



7 h 30, un lundi des vacances scolaires. Maman dépose bébé à la micro-crèche de Saïans.



8 h. Papa emmène le cadet à l'accueil extrascolaire pour la journée.



Maman se rend à son travail à la zone d'activités de Ranchot.



9h. La plus grande arrive au Secteur Jeunes de Jura Nord pour une journée riche en activités.



12 h. C'est l'heure de la pause dans les structures d'accueil petite enfance : direction la cantine !



... avant d'aller faire quelques courses en famille sur les marchés de Jura Nord.



17 h. Papa dépose les livres à la Médiathèque Jura Nord...



18 h. L'aînée arrive à l'école de musique associative Jura Nord pour son cours de piano.



21 h. Quelques démarches en ligne sur le portail famille de Jura Nord.



Pendant ce temps, un petit moment de détente pour maman qui profite d'un footing le long de l'Eurovéloroute.





Le territoire bénéficie en termes d'attractivité résidentielle de **l'influence de plusieurs agglomérations voisines** de rayonnement régional :

■ **La Communauté d'agglomération du Grand Dole** en continuité ouest du territoire, compte plus de 54 000 habitants. La commune de Dole se situe à 25 minutes du territoire ;

■ **La Communauté d'agglomération de Besançon**, à proximité immédiate à l'est, représente un bassin de plus de 194 000 habitants. La commune de Besançon se situe à 30 minutes depuis le sud du territoire (Dampierre) et 50 minutes depuis le nord-ouest (Mutigney) via l'A36 ou la RD673 ;

■ **Dijon Métropole** compte plus de 253 000 habitants. La commune de Dijon, plus éloignée que Dole ou Besançon, est accessible en environ 50 minutes.

À noter également, la proximité immédiate de la commune de **Saint-Vit** qui constitue un véritable **pôle de proximité** avec ses commerces, services et équipements, de près de 5 000 habitants.

Le territoire se caractérise par un **nombre d'actifs occupés bien supérieur à celui des emplois**. En effet, il y a environ **1 emploi pour 3 actifs** occupés mais le bassin d'emploi du territoire reste limité du fait de sa **proximité avec les polarités économiques de Besançon et Dole**.

Les déplacements domicile-travail sont importants au bénéfice du Grand Besançon et **la voiture individuelle, au cœur des déplacements**.

Le territoire du Jura Nord se caractérise par une part importante de **l'économie présente**. **La sphère productive est moins représentée**. Le domaine de l'artisanat et notamment le secteur de la construction sont relativement bien présents. Le territoire se caractérise par **la dominance des TPE** au sein du tissu économique.

L'offre en matière **d'immobilier d'entreprise apparaît insuffisante**. On constate notamment une raréfaction des disponibilités au sein des zones d'activités existantes concentrées au Sud le long de la RD 673 et une remobilisation limitée des friches d'activités.

L'agriculture très présente doit aujourd'hui faire face à des difficultés démographiques, économiques et climatiques et doit s'adapter aux **contraintes environnementales**.

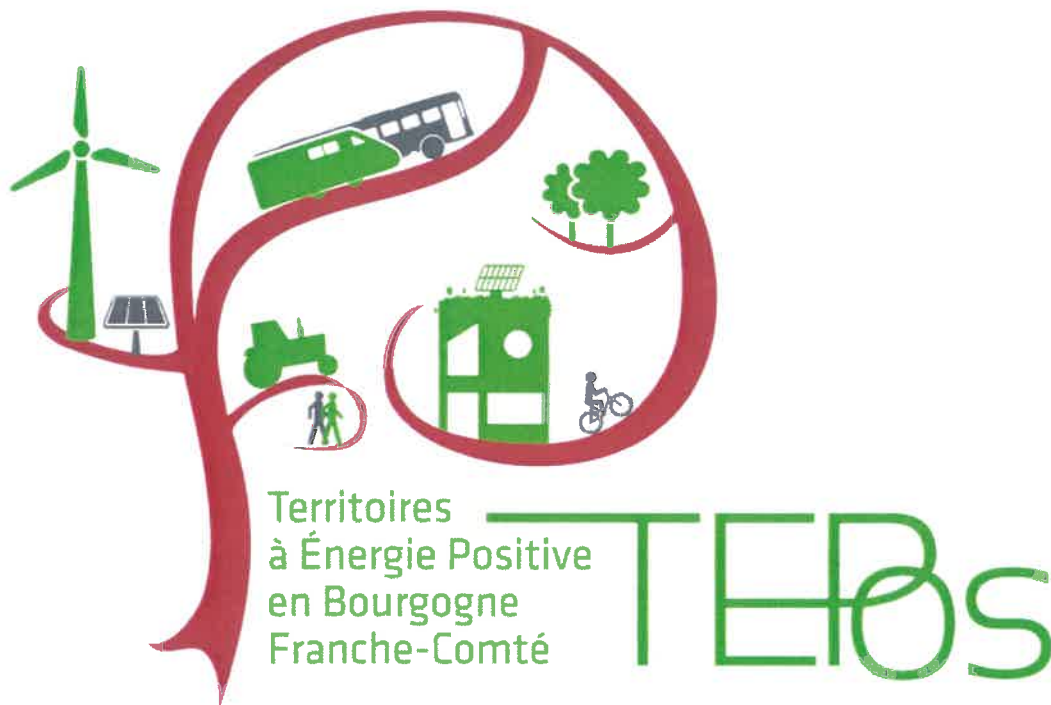
**L'offre touristique est globalement limitée**, caractérisée par des activités de loisirs de pleine nature (à pieds ou à vélo) et l'hébergement de plein air. L'hébergement touristique connaît un frémissement et peut prendre une forme parfois insolite (cabanes dans les arbres)

Certaines caractéristiques du territoire accentuent le risque de survenue **d'inondation par ruissellement** en cas d'événement climatique important (2018).

L'état chimique de ses **cours d'eau** est à améliorer. Une marge de progression importante est diagnostiquée en matière de conformité des installations d'**assainissement**.

D'un point de vue des **émissions de GES**, en 2018, le territoire émettait 111 035 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> de Gaz à effet de Serre (GES), soit 9,5teqCO<sub>2</sub> par habitant. Le secteur des **transports routiers** est le premier émetteur de GES. Viennent ensuite les secteurs de **l'agriculture et du résidentiel**.

**Plus de la moitié des ménages utilisent au moins 10% de ses revenus pour les dépenses énergétiques de mobilité ou de logement** avec globalement une facture énergétique du secteur résidentiel qui augmente.



**TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA  
CROISSANCE VERTE**  
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

Conscient des enjeux liés à la transition énergétique en milieu rural, le territoire s'est engagé depuis plusieurs années dans une dynamique « TEPOS/TEPCV », pour un territoire durable et économe en énergie. En 2015, le territoire Jura Nord a été lauréat de la double démarche « Territoire à Énergie Positive » (TEPOS, échelle régionale) et « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV, échelle nationale). Cette double démarche est la reconnaissance d'une implication et mobilisation de ses élus dans la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et les questions d'efficacité énergétique, appuyée sur une culture locale.

Ainsi, le CRTE Jura Nord prend notamment la suite de la Convention d'engagement « TEPCV », signée en 2015 par Jura Nord avec l'État. Ce label TEPCV, attribué par le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, a permis à la collectivité de renforcer son engagement à réduire les besoins en énergie de ses habitants, des constructions, des activités économiques, des transports, des loisirs, ainsi qu'à favoriser le développement des énergies renouvelables. Cet engagement a été sanctionné par la mise en place d'un plan d'actions territorial, visant à atteindre ces objectifs, qui a fait l'objet d'une convention financière avec l'État, arrivée à terme en février 2021, qui visait les grandes orientations partagées et prescrites suivantes :

■ Adapter les services et les infrastructures aux besoins de la population, caractérisée par un solde naturel positif mais qui a perdu de sa dynamique migratoire ces dernières années ;

■ Organiser des conditions favorables aux fonctions de transport, compte tenu de l'importance des déplacements hors du territoire communautaire ;

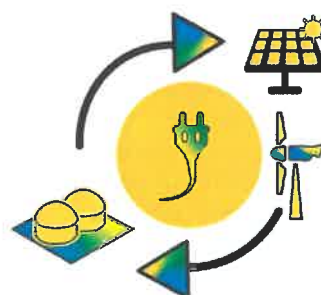
■ Renforcer ou créer des aménagements en faveur d'une mobilité maîtrisée, au sein du territoire communautaire mais aussi à l'échelle des secteurs urbains existants ou à développer ;

■ Développer le tissu économique communautaire en s'appuyant sur des équipements structurants, sur un potentiel paysager et des ressources naturelles de qualité et sur des filières de circuit court, afin de constituer un gisement d'offres d'emploi local dans les domaines des services, de l'artisanat, de l'industrie, de l'agriculture, du tourisme... ;

■ Préserver et valoriser l'identité du territoire et de ses composantes paysagères naturelles en faveur de la qualité du cadre de vie de la population et du développement économique.

Sur le terrain, cet engagement s'est traduit par des actions qui se sont concrétisées autour de la construction/réhabilitation d'équipements publics exemplaires, du déploiement des énergies renouvelables (méthanisation agricole, géothermie, solaire, éolien, hydroélectricité, en constante évolution depuis quelques années) ou d'une mobilité alternative (électrique, active).

L'ensemble des politiques contractuelles en cours ont été prises en compte dans l'élaboration du CRTE. Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.



**Forts d'une identité plurielle et dans un contexte de territoire en transition (économique et sociale, environnementale, numérique et urbaine) soulevant d'importants défis pour les 10 à 15 prochaines années, les élus de la Communauté de Communes souhaitent, en réponse aux opportunités et aux enjeux identifiés à l'issue des diagnostics partagés du projet de territoire en 2016 et du diagnostic et l'état initial de l'environnement du PLUi intercommunal en cours depuis 2018, poursuivre leur engagement en faveur d'un développement équilibré engagé dans la lutte contre le changement climatique, d'un aménagement innovant, durable et de qualité, au service du cadre de vie de ses habitants et de son attractivité à l'échelle élargie, en s'appuyant sur la mobilisation des élus municipaux, des habitants ainsi que des acteurs et partenaires locaux socio-économiques, associatifs et privés ; en partenariat avec les collectivités voisines, à travers notamment le « Pays Dolois-Pays de Pasteur ».**

## LES ENJEUX JURA NORD

Jura Nord souhaite valoriser la proximité de Jura Nord avec notamment les bassins d'emplois de Besançon et Dole et favoriser l'attractivité résidentielle en même temps que le développement économique du territoire, afin de ne pas faire de Jura Nord un « territoire dortoir ».

Mais dans une logique d'équilibre durable, au service de la cohésion sociale et spatiale du territoire, entre développement, préservation, valorisation, adaptation et résilience et affirmation de ses spécificités, ces biens communs au service de l'innovation et de l'affirmation de son identité.

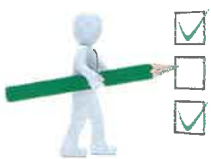
Il s'agit de construire ensemble :

■ **Un territoire attractif** pour les jeunes actifs et capter ainsi de nouveaux résidents ainsi que de nouveaux emplois et de nouvelles entreprises tout en anticipant les effets du vieillissement de la population, à travers le développement de logements adaptés, pour favoriser le parcours résidentiel local, ainsi que d'une offre de services – y compris numériques – de loisirs et de commerces de première nécessité, pour renforcer l'économie présentielle tout en favorisant le développement de l'économie productive avec ses TPE/PME.

■ **Valorisant la qualité de vie** en s'appuyant sur la valorisation et l'adaptation de son cadre de vie et de sa cohésion spatiale, la préservation et la valorisation, y compris économique, du patrimoine et de l'environnement et le développement d'une mobilité pour tous.

■ **Développant une identité, appuyée sur ses spécificités (TEPCV)**, incluant la transition agricole et énergétique tout en s'ouvrant au développement touristique durable, dans une logique d'économie circulaire.

■ **En s'appuyant sur un « Territoire à Énergies Positives »**, valorisant la communication et l'animation territoriales, qu'il s'agisse d'accompagner les acteurs économiques et sociaux la vie associative et citoyenne ou bien de s'inscrire dans une démarche de coopération territoriale au sein du bloc communal mais aussi au-delà, avec les territoires voisins.





Les différents enjeux au cœur du projet Jura Nord partagés par les élus depuis le projet de territoire de 2016 sont les suivants :

## AMÉNAGEMENT

### Attractivité/polarité

Conforter l'attractivité de la vallée du Doubs et de ses bourgs-centres tout en maintenant un équilibre de l'existant dans la partie Nord du territoire en termes de taille des communes avec une urbanisation harmonieuse et un renforcement des pôles en devenir.

### Vocation du territoire

Être un territoire résidentiel pour de nouveaux habitants assurant le maintien de la dynamique démographique en cours, en s'appuyant sur les apports dus au solde naturel et en retrouvant son attractivité résidentielle passée. Un territoire d'accueil pour tous, avec des services adaptés, des espaces publics valorisés pour passer d'une logique actuellement plutôt utilitaire à une logique de lieu de vie. Un territoire s'appuyant sur son cadre de vie pour développer une offre de loisirs.

### Croissance démographique et logement / développement soutenable

Favoriser les logements locatifs et la réhabilitation de l'ancien en priorité dans les centres bourgs et réduire la précarité énergétique tout en s'assurant une planification du développement d'espaces à urbaniser, équilibrés sur tout le territoire, dans une logique de cohérence de la mobilisation du potentiel foncier, de la densification et de la future consommation d'espace potentielle en fonction de l'armature du territoire, respectant les enjeux d'environnement en préservant les espaces naturels et agricoles existants et dans une logique d'adaptation au changement climatique.

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOIS

### Économies résidentielle et productive

Les deux types d'économies proposés sont complémentaires. Ce Territoire résidentiel à vocation à développer une économie de services pour ses résidents, touristes et habitants - mais aussi être un territoire productif, qui croît, accueillant des entreprises innovantes dans des domaines spécifiés comme l'énergie verte. Si l'économie productive Jura Nord a été perçue à travers des grandes entreprises historiquement implantées sur le territoire (Forges, Tissages, TEFAL), ce modèle a fragilisé le territoire, qui tend plus aujourd'hui au développement de TPE/PME, pour lesquelles il faut notamment renforcer l'offre d'immobilier d'entreprise.



Structuration des acteurs

L'animation économique locale pourra permettre le développement économique dans des logiques de filières en lien avec les ressources locales, dans le cadre d'une activité économique diversifiée avec des acteurs pluriels.

Autonomisation énergétique du territoire

Réduire nos consommations énergétiques et la précarité et développer les énergies renouvelables, leviers de développement économique

## DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET SOCIAL DU TERRITOIRE

Les aînés sur le territoire

Permettre le maintien à domicile des personnes âgées avec un renfort des services dédiés en complément du développement d'une politique leur permettant d'intégrer aisément des structures de proximité adaptées, à taille humaine, financièrement accessibles.

Une offre de services du territoire à renforcer au Nord

Proposer une offre d'équipements et de services du bloc communal, dans une logique de complémentarité, répondant qualitativement aux besoins existants (enfance-jeunesse) et attractive pour attirer de nouvelles familles sur le territoire.

Déplacements / accessibilité

Favoriser une offre de mobilité alternative à la voiture thermique et à l'autosolisme, appuyée sur les transports collectifs, la voie ferrée (gares) ou le vélo et favoriser une organisation plus large autour du covoiturage et des solidarités. Mais aussi développer les solutions limitant les déplacements contraints tout en favorisant l'accès à l'information et aux services (tiers-lieux ; numérique).

Place et rôle de la culture et des loisirs

Développer des équipements supports et accompagner les initiatives locales, dans le sens d'une égalité d'accès pour tous et pour l'attractivité territoriale.

## RESSOURCES ET INNOVATION

Place et rôle de la culture et des loisirs

Développer des équipements supports et accompagner les initiatives locales, dans le sens d'une égalité d'accès pour tous et pour l'attractivité territoriale.

Équilibre Développement / environnement cadre de vie

Accompagner une dynamique d'accueil de nouveaux résidents et visiteurs (habitants et touristes) qui n'entraîne pas de détérioration du lien social et de l'environnement, dans une logique de résilience. Maintenir un cadre de vie et des liens préservés nécessite d'apporter des réponses face au risque d'une augmentation de la dépendance aux territoires extérieurs en matière d'emplois et au vieillissement de la population.



Valorisation économique des ressources environnementales

Assurer un développement équilibré entre exploitation des ressources naturelles et protection de la nature et du cadre de vie. Cet enjeu renvoie à la question de l'image et de l'identité du territoire dans ses liens à la qualité environnementale du territoire.

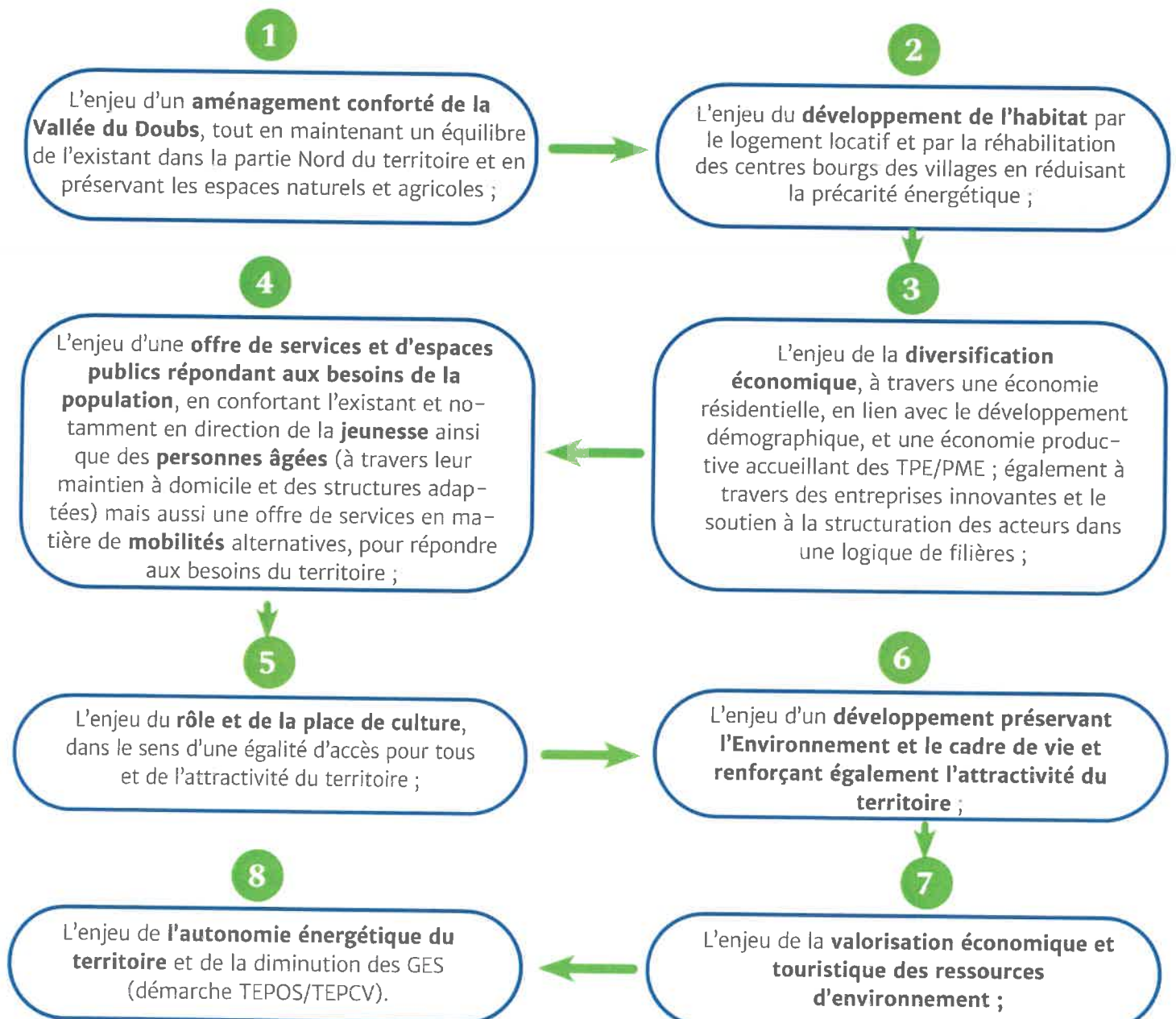
Mobilités

Favoriser des alternatives à la voiture individuelle et répondre à des besoins spécifiques de certaines populations (notamment les déplacements quotidiens et le tourisme) et aborder plus largement la question des déplacements avec les territoires voisins et notamment les deux agglomérations voisines.

Gouvernance locale

Développer la communication et l'animation territoriales et promouvoir une dynamique participative, qu'il s'agisse d'accompagner les acteurs économiques ou la vie associative ou s'inscrire dans une démarche de coopération territoriale au sein du bloc communal et au-delà avec les territoires voisins.

**AINSI, LE DIAGNOSTIC PARTAGÉ DU TERRITOIRE A PERMIS D'IDENTIFIER 8 ENJEUX MAJEURS POUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES JURA NORD :**



## LES AXES STRATÉGIQUES

La stratégie du projet de territoire se décline en 4 grands axes d'interventions transversaux inspirés par les principes de développement durable (environnement, social, économie et gouvernance) qui ont guidé l'élaboration du projet Jura Nord, en réponse aux 8 enjeux identifiés à l'issue du diagnostic partagé et à la « vision partagée du territoire à l'horizon 2040 » annexée au projet de territoire Jura Nord de 2016 et rappelée dans le projet de territoire en Annexe 1.



### AXE A : Un territoire accueillant et de proximité



La Communauté de Communes du Jura Nord, territoire rural marqué par une identité agricole et forestière, se situe à l'interface entre deux grands bassins de vie : Dole et Besançon.

Si l'influence de ces deux pôles d'emplois à proximité directe du

territoire rend la Communauté de Communes attractive, la volonté des élus est bien de renforcer sa qualité de vie et son offre de proximité afin de s'affirmer en territoire d'accueil.

Il s'agit de conforter le « vivre-ensemble » au sein du territoire en affichant des valeurs fortes .



### Axe B : Préserver la qualité de vie et la qualité des espaces



La préservation des espaces naturels et agricoles est une évidence pour les élus de Jura Nord, d'autant plus que l'agriculture et les forêts sont des composantes essentielles, tant sur le plan économique que pour la préservation des paysages et de la biodiversité. L'aménagement du territoire doit alors se faire de manière équilibrée et durable et la consommation d'espace doit être maîtrisée pour répondre à une stratégie foncière définie et adaptée aux dynamiques et fonctionnements territoriaux : concilier développe-

ment du territoire et préservation du système environnemental global. Les objectifs nationaux de la loi Climat et Résilience viennent affirmer cet objectif phare, avec un horizon Zéro Artificialisation Nette d'ici 2050.

La prise en compte des risques (inondations, ruissellements) dans le PLUi vient renforcer cette volonté des élus à bâtir un territoire résilient en planifiant un développement qui intègre les contraintes environnementales dans ses aménagements



et qui valorise les espaces soumis aux pressions et nuisances les plus fortes en tant que lieux de vie à part entière.

La préservation du paysage doit être prise en compte à toutes les échelles, que ce soit au niveau des grands ensembles structurants ou plus localement au cœur des bourgs, en cohérence avec le patrimoine et les formes urbaines. Les grandes continuités paysagères et naturelles doivent ainsi se poursuivre au sein des villages et bourgs, afin qu'ils ne créent pas de ruptures. Afin de recréer des espaces publics accueil-

lants, invitant à la déambulation et aux rencontres, la qualité des espaces sera un axe majeur à travailler dans les aménagements.

Aussi, le développement de la mobilité demeure un axe prioritaire pour maintenir un cadre de vie de qualité dans les centres-bourgs ainsi qu'une ambiance apaisée et sécurisée pour les habitants de Jura Nord.

Ces engagements devront permettre de faire émerger de nouveaux usages en s'appuyant sur des aménagements adaptés ou sur des initiatives citoyennes.



### Axe C : Développer une identité Jura Nord appuyée sur ses spécificités



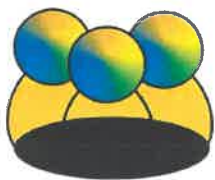
Le territoire de Jura Nord est caractérisé par une diversité de paysages et d'ambiances (paysage agricole, forêts, bords de rivières naturels, bords de rivières urbains, paysage industriel, relief fortement marqué, relief doux...). Les grands éléments géographiques (rivière du Doubs et de l'Ognon, Massif de la Serre, Forêt de Chaux) structurent ces paysages et jouent le rôle de marqueurs de l'identité du territoire. Les motifs paysagers sont bien conservés et présentent un équilibre entre bâti-naturel-agricole renforcé par une diversité de patrimoines dont un petit patrimoine vernaculaire riche. Les projets d'aménagement devront garantir l'intégration de ces sensibilités pour promouvoir le développement touristique de Jura Nord.

L'agriculture constitue aussi une spécificité du territoire, le développement de Jura Nord devra permettre le maintien et la pérennisation des activités agricoles. Les élus souhaitent aussi développer des pratiques extensives et raisonnées afin de valoriser une agriculture locale, durable et respectueuse de la biodiversité.

Cette démarche éco-citoyenne s'inscrit en cohérence avec la politique TEPOS-TEPCV du territoire qui fixe des objectifs d'exemplarité énergétique vis-à-vis des consommations énergétiques, des émissions de GES et des productions d'énergie renouvelable.

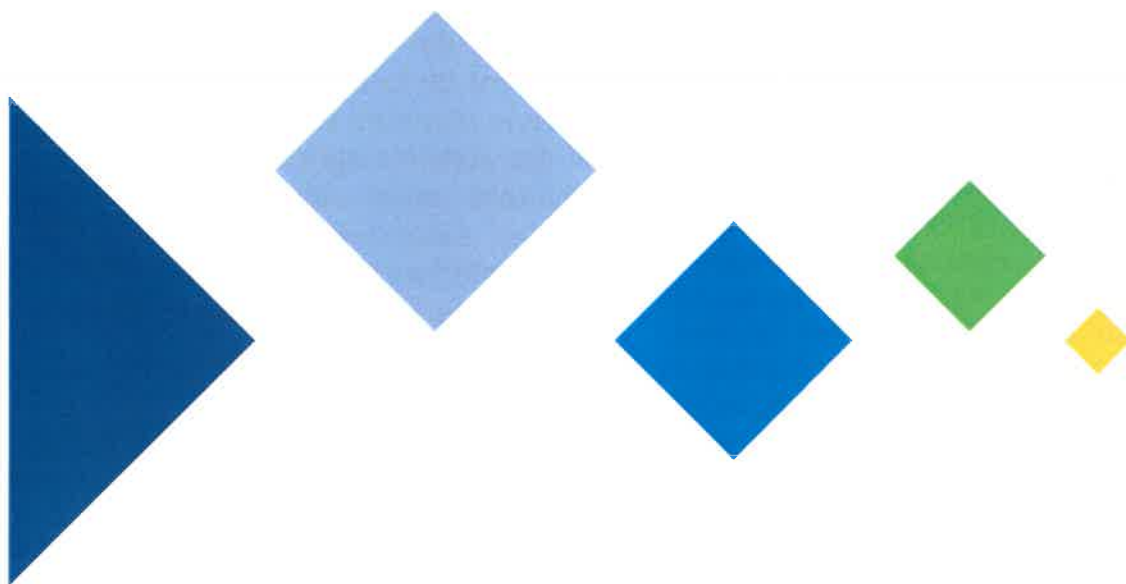


## Axe D : Renforcer la mobilisation, la gouvernance et l'implication des acteurs



Il s'agit là de conduire la mise en œuvre du projet de territoire sur le long terme par une organisation adaptée du bloc communal en mode projet et au-delà, coopérer avec les territoires voisins et développer

une communication territoriale, qui constitue un axe majeur de promotion et développement d'un projet de territoire, afin de communiquer sur nos atouts et nos spécificités, en interne et vers l'extérieur.



## IV. ARTICLE 3 – LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Le présent contrat intègre l'ensemble des projets portés sur le territoire pour la durée du mandat 2020/2026, répartis selon un calendrier prévisionnel indicatif précisé dans chaque fiche action.

Il fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire, co-construit avec les élus locaux du bloc communal et les partenaires de la communauté de communes.

# Notre projet de territoire

B3. Intégrer les risques dans le choix d'aménagement pour faire de Jura Nord un territoire résilient

B2. Veiller à un aménagement équilibré et durable de l'espace valorisant la qualité du cadre de vie

B1. Développer la mobilité pour tous, entre les différents pôles du territoire

### B. PRÉSERVER LA QUALITÉ DE VIE ET LA QUALITÉ DES ESPACES

A.4 Promouvoir une offre de commerces et de services de proximité et encourager le développement de l'économie circulaire

A.3 Développer les emplois locaux et faciliter l'accueil de nouvelles entreprises pour développer les emplois locaux

A.2 Renforcer l'offre de services et d'équipements pour répondre aux besoins des habitants et veiller à la bonne intégration des nouvelles populations

A.1 Adapter l'offre de logements aux populations existantes et aux nouveaux arrivants

### A. UN TERRITOIRE ACCUEILLANT ET DE PROXIMITÉ

### C. DÉVELOPPER UNE IDENTITÉ JURA NORD, APPUYÉE SUR SES SPECIFICITÉS

C1. Préservation et découverte du patrimoine – s'ouvrir au développement touristique

C2. Promouvoir une agriculture redynamisée et durable de l'espace valorisant la qualité du cadre de vie

C3. Valoriser le positionnement de Jura Nord comme Territoire à Énergie Positive

### D. RÉNFORCER LA MOBILISATION, LA GOUVERNANCE ET L'IMPLICATION DES ACTEURS

D1. Continuer de travailler avec les acteurs du territoire pour développer les projets de territoire

D2. Mettre en place une organisation de la Communauté de communes adaptée à la durée du mandat de territoire

D3. Collaborer avec les territoires voisins

# Jura Nord, Territoire à Énergies Positives

## **AXE A : Un territoire accueillant et de proximité**

### **Orientation A1 – Adapter l'offre de logement aux besoins des populations existantes et des nouveaux arrivants :**

- ✓ A1.1 – Favoriser la rénovation du bâti
- ✓ A1.2 – Favoriser le maintien à domicile & développer une offre de logement adaptée notamment à destination des personnes âgées
- ✓ A1.3 – Produire une offre de logement locatif et différencié.

### **Orientation A2 – Renforcer l'offre de services et d'équipements pour répondre aux besoins des habitants et veiller à la bonne intégration des nouvelles populations :**

- ✓ A2.1 – Conforter l'offre petite enfance – enfance – jeunesse – équipements scolaires
- ✓ A2.2 – Renforcer et diversifier l'offre associative, culturelle, sportive & de loisirs
- ✓ A2.3 – Renforcer l'offre d'autres services publics et l'Accès à la santé
- ✓ A2.4 – Offrir une meilleure couverture numérique à l'ensemble des habitants du territoire

### **Orientation A3 – Développer des emplois locaux et faciliter l'accueil de nouvelles entreprises :**

- ✓ A3.1 – Renforcer les activités existantes pour conforter le tissu d'emplois locaux et élaborer une stratégie d'accueil de nouvelles activités et entreprises
- ✓ A3.2 – Renforcer une offre d'accueil en matière d'immobilier d'entreprises diversifiée
- ✓ A3.3 – Développer l'animation économique

### **Orientation A4 – Promouvoir une offre de commerces et de services de proximité et encourager le développement de l'économie circulaire**

- ✓ A4.1 – Renforcer le rôle des commerces de proximité dans la vie quotidienne des habitants ou mettre en place des solutions de substitutions dans les communes ne bénéficiant pas de commerces de proximité (marchés ponctuels, de producteurs, commerces ambulants,...)
- ✓ A4.2 – Faire la promotion des productions agricoles locales



## **Axe B : Préserver la qualité de vie et la qualité des espaces**

**Orientation B1** – Développer la mobilité pour tous, entre les différents pôles du territoire, respectueuse de la qualité du cadre de vie :

- ✓ B1.1 – Élaborer une stratégie des mobilités
- ✓ B1.2 – Créer des itinéraires adaptés aux mobilités douces (piéton, vélo)
- ✓ B1.3 – Créer des infrastructures d'accueil pour limiter l'auto-solisme thermique/favoriser les transports alternatifs à la voiture individuelle & thermique

**Orientation B2** – Veiller à un aménagement équilibré et durable de l'espace valorisant la qualité du cadre de vie :

- ✓ B2.1 – Se doter de documents de planification communs
- ✓ B2.2 – Valoriser les « cœurs de villages »
- ✓ B2.3 – Remobiliser les sites anciennement exploités en vue d'une réduction de la consommation d'espace
- ✓ B2.4 – Préserver et valoriser les ressources naturelles et les richesses paysagères et patrimoniales

**Orientation B3** – Intégrer les risques dans le choix d'aménagement pour faire de Jura Nord un territoire résilient :

- ✓ B3.1 – Prendre en compte les risques dans les projets d'urbanisation & réduire la vulnérabilité du territoire
- ✓ B3.2 – Anticiper une potentielle intensification des risques liée aux effets du changement climatique



## **Axe C : Développer une identité Jura Nord appuyée sur ses spécificités**

**Orientation C1** – Préservation et découverte du patrimoine – s'ouvrir au développement touristique :

✓ C1.1 Mettre en place une stratégie globale en lien avec les territoires voisins en s'appuyant sur le tourisme de pleine nature et le tourisme de loisirs et de découverte

✓ C1.2 Valoriser les sites Relais» du patrimoine Jura Nord

**Orientation C2** – Promouvoir une agriculture redynamisée et durable :

✓ C.2.1 – Promouvoir les pratiques agricoles extensives et durables

✓ C.2.2 – Impulser et soutenir l'installation de nouveaux agriculteurs pour assurer le renouvellement des générations d'agriculteurs et maintenir une population rurale sur le territoire

**Orientation C3** – Valoriser le positionnement de Jura Nord comme « Territoire à Énergie Positive » :

- ✓ C3.1 – Réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre (GES)
- ✓ C3.2 – Augmenter la production d'énergies renouvelables



## **Axe D : Renforcer la mobilisation, la gouvernance et l'implication des acteurs**

**Orientation D1 – Communiquer sur nos atouts et nos spécificités, en interne et vers l'extérieur.**

- ✓ D1.1 – Stratégie de communication & d'animation territoriale

**Orientation D2 – Mettre en place une organisation de la Communauté de communes adaptée à la conduite du projet de territoire.**

- ✓ D2.1 – Organiser l'ingénierie territoriale
- ✓ D2.2 – Renforcer la Solidarité financière du bloc communal
- ✓ D2.3 – Promouvoir une dynamique participative citoyenne appuyée sur la proximité

**Orientation D3 – Coopérer avec les territoires voisins.**

- ✓ D3.1 – Mutualiser les projets



*Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives associées, jointes en **Annexe 2**. Ces fiches comprennent des objectifs qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux et des indicateurs de résultats.*

*Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.*

*En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.*



## V. ARTICLE 4 – LE PLAN D’ACTION

Le plan d’action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

### V.1 INTÉGRATION DES CONTRACTUALISATIONS ET PROGRAMMES DE L’ÉTAT

En fonction des priorités du projet de territoire et de la volonté des partenaires, les conventions et contrats préexistants peuvent élargir et enrichir les orientations et objectifs stratégiques du CRTE, et être intégrés progressivement dans le CRTE. Cette intégration entraîne la mutualisation de la gouvernance, tout en conservant la possibilité de conserver des instances de pilotage resserrées autour de problématiques spécifiques. Les engagements financiers qu’ils contiennent sont repris dans la maquette globale.

Des modalités d’articulation avec d’autres dispositifs non intégrés dans le contrat (contrats de l’État, moyens des opérateurs, contrats des collectivités...) peuvent être précisées.

Sont recensés par les signataires :

■ Trois dispositifs cadres gérés par le Pays Dolois Pays de Pasteur :

- ✓ Le contrat local de Santé en cours d’élaboration ;
- ✓ Le projet alimentaire de territoire en cours d’élaboration ;
- ✓ Le contrat cap territoires signé avec le conseil régional pour le financement d’équipements structurants en matière de services.

- Convention territoriale globale signée avec la CAF,
- Contrat « Cap Territoires » signé avec le Conseil régional, via le Pays Dolois,
- Contrats de rivières Doubs et Ognon
- Contrat ZRR (assainissement collectif) signé avec l’Agence de l’Eau
- Conventions d’autorisation en matière d’immobilier d’entreprises avec le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté
- Conventions relatives à l’octroi de subvention avec Initiative Dole Territoires
- Convention annuelle avec la Mission Locale au titre de l’aide à l’insertion professionnelle des jeunes
- Convention annuelle d’objectifs et de moyens avec Agathe Paysage
- Convention avec le Conseil Départemental du Jura au titre du déploiement du Haut Débit.



## V.2 VALIDATION DES ACTIONS

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches projet et des fiches action en Annexe 2.

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux des

naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et envi-

ronnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur les services déconcentrés de l'État, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Elles feront l'objet d'une présentation en comité de pilotage pour intégrer le CRTE. L'animation du CRTE déterminera en amont leur compatibilité avec les objectifs du contrat.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.



## V.3 PROJETS ET ACTIONS EN MATURATION

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet

d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.





## V.4 LES ACTIONS DE COOPÉRATION INTERTERRITORIALE

Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

### Coopération au sein du Pays Dolois - Pays de Pasteur

La création de l'association du Pays Dolois – Pays de Pasteur, qui regroupe les communautés de communes du Val d'Amour, de la Plaine Jurassienne, de Jura Nord, et la communauté d'agglomération du Grand Dole a permis de définir une stratégie locale de développement cohérente entre territoires voisins.

Plusieurs projets sont ainsi conduits conjointement :

- Contrat local de santé ;
- Programme alimentaire de territoire ;
- Création d'un conseil de développement ;
- À venir : élaboration d'un SCOT à l'échelle du pays

D'autres actions comme l'élaboration d'un contrat de canal du Rhône au Rhin avec VNF et la Région BFC, qui concerne 2 des 4 EPCI membres du Pays ou l'élaboration d'un projet d'amélioration de l'accueil touristique en forêt de Chaux avec l'ONF, qui concerne 3 des 4 EPCI membres du Pays, sont en cours.

**Coopération avec le Grand Besançon** dans le cadre de l'élaboration de son projet de territoire et du Contrat de Canal du Rhône au Rhin.



## VI. ARTICLE 5 : MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT EN INGÉNIERIE

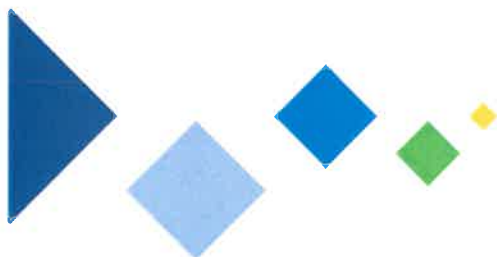
Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'État, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;

Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action



## VII. ARTICLE 6 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

### VII.1 DISPOSITIONS GÉNÉRALES CONCERNANT LES FINANCEMENTS

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de

financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.



### VII.2 LE TERRITOIRE SIGNATAIRE

En signant ce contrat de transition écologique, Jura Nord assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Jura Nord s'engage à désigner dans ses services un directeur responsable du pilotage et de la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il sera assisté d'animateur.trice.s chargé.e.s

de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef-fe de projet pourra être assuré par l'État.

Jura Nord s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les par-

tenaires du contrat (collectivités, entreprises, État, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'État. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les ac-

tions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Jura Nord s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.



### VII.3 L'ÉTAT, LES ÉTABLISSEMENTS ET OPÉRATEURS PUBLICS

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

## En particulier :

L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;

■ La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial – conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;

■ Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées, le cas échéant, en ANNEXE 3.



## VII.4 ENGAGEMENTS D'AUTRES OPÉRATEURS

La Région Bourgogne Franche Comté (en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement) et le Département du Jura (en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique) peuvent être signataires du présent CRTE s'ils le souhaitent.

Ils désignent à cet effet un ou des référent(s) au sein de leurs services pour participer à la gouvernance du CRTE

ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

La Région et le Département s'engagent alors à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projet déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

Un ou des opérateurs publics peuvent aussi s'engager au sein du présent CRTE. Ils désigneront alors un ou des référents pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des

actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engagent alors à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.



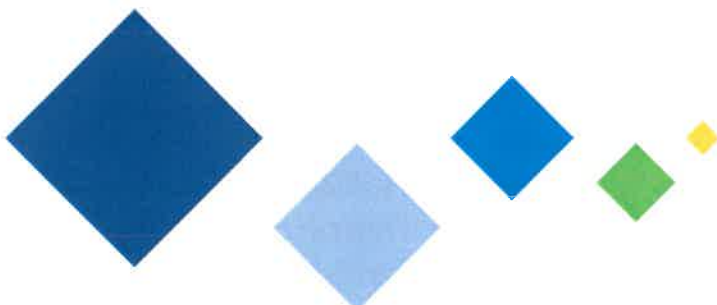
## VII.5 MOBILISATION DES CITOYENS ET DES ACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

ment, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrète-

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.



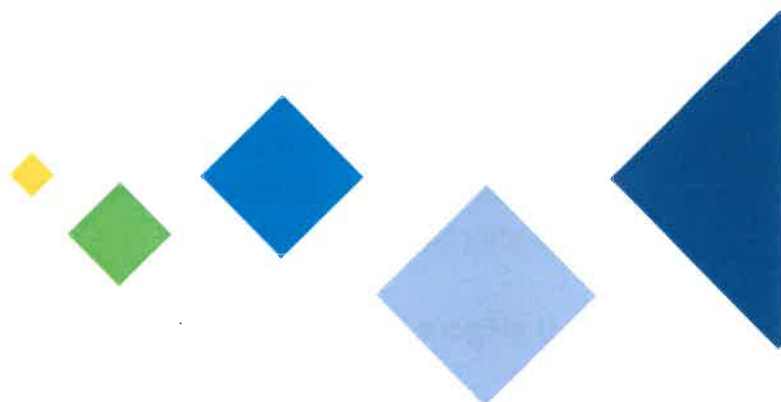
## VII.6 MAQUETTE FINANCIÈRE

La maquette financière précise pour les projets matures les montants des subventions obtenus ou des montants sollicités auprès des différents partenaires :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.



Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.





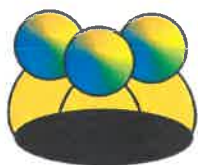
## VIII. ARTICLE 7 – GOUVERNANCE DU CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire 6220/SG du 23 10 2020 et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

### VIII.1 LE COMITÉ DE PILOTAGE



**Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.**

**Il est composé :**

- De représentants de l'exécutif et des services de Jura Nord
- Des services de l'État,
- De l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires,
- Ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

**Il siègera au moins une fois par an pour :**

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.



## VIII.2. LE COMITÉ TECHNIQUE



Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'État et de la CCJN. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il est composé des membres suivants :

- Le Sous-préfet de l'arrondissement de Dole
- Le Président de la CCJN
- Les Vice-présidents en charge de l'Aménagement du territoire et du développement économique
- Le Responsable du service de développement territorial de la CCJN
- La Responsable du service finances de la CCJN
- La/le Secrétaire général de la sous-préfecture
- La/le chargé(e) de mission Appui aux territoires de la DDT de Jura

*Et tout autre service de la collectivité et de l'État ou partenaire susceptible d'apporter une expertise sur une thématique particulière.*

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions :
- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;

### VIII.3. RÔLE DE LA CONFÉRENCE DES MAIRES JURA NORD

Chaque année, une Conférence des maires sera organisée. Elle se verra présenter pour débat un bilan et une proposition d'actualisation annuelle du CRTE et son avis sera soumis au comité de pilotage.



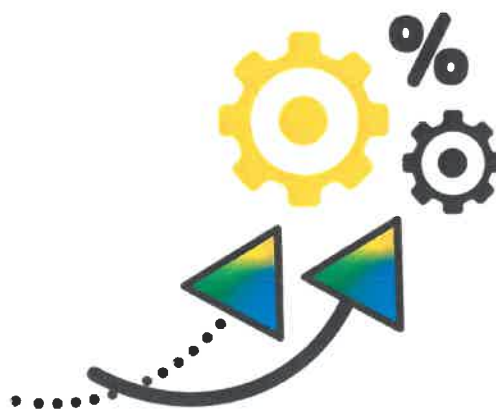
### VIII.4 L'ARTICULATION AVEC LES AUTRES INSTANCES LOCALES DE SUIVI DES PROJETS

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portés par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.



## IX. ARTICLE 8 - SUIVI ET ÉVALUATION DU CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité de pilotage. Il est examiné par ce binôme et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

terme, la plate-forme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble

des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.



## X. ARTICLE 9 - RÉSULTATS ATTENDUS DU CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC).

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

## **XI. ARTICLE 10 – ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE DU CRTE**

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.



## **XII. ARTICLE 11 – ÉVOLUTION ET MISE À JOUR DU CRTE**

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.



## **XIII. ARTICLE 12 - RÉSILIATION DU CRTE**

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.



## XIV. ARTICLE 13 – TRAITEMENT DES LITIGES

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Besançon.

**SIGNÉ À LONS-LE-SAUNIER, LE 31 JANVIER 2022**

**Monsieur le Préfet du Jura,**



Le Préfet  
David PHILOT

**Monsieur le Président,  
Communauté de communes Jura Nord**



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
JURA NORD

### SOMMAIRE DES ANNEXES

- Annexe 1 – Projet de territoire
- Annexe 2 – Fiches actions
- Annexe 3 – Maquette financière
- Annexe 4 – Contribution des établissements publics et opérateurs
  - ✓ 4-1 ADEME
  - ✓ 4-2 Caisse des Dépôts et Consignation
  - ✓ 4-3 CEREMA



**ANNEXE 1**

**PROJET DE TERRITOIRE  
JURA NORD**



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU JURA







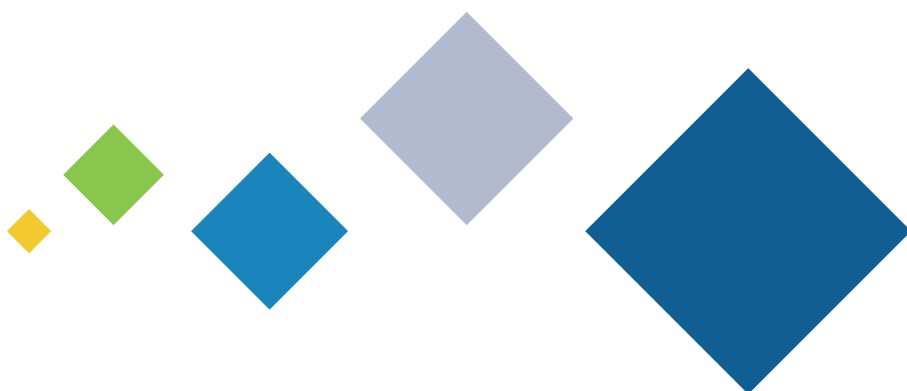
# SOMMAIRE

**I. LE DIAGNOSTIC ..... P.5**

**II. LES ENJEUX ..... P.12**

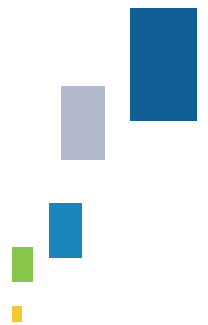
**III. LA STRATÉGIE ..... P.17**

**IV. LE PROJET TERRITORIAL ..... P.21**





*Forts d'une identité plurielle et dans un contexte de territoire en transition (économique et sociale, environnementale, numérique et urbaine) soulevant d'importants défis pour les 10 à 15 prochaines années, les élus de la Communauté de Communes souhaitent, en réponse aux opportunités et aux enjeux identifiés à l'issue des diagnostics partagés du projet de territoire en 2016 et du diagnostic et l'état initial de l'environnement du PLUi intercommunal en cours depuis 2018, poursuivre leur engagement en faveur d'un développement équilibré engagé dans la lutte contre le changement climatique, d'un aménagement innovant, durable et de qualité, au service du cadre de vie de ses habitants et de son attractivité à l'échelle élargie, en s'appuyant sur la mobilisation des élus municipaux, des habitants ainsi que des acteurs et partenaires locaux socio-économiques, associatifs et privés ; en partenariat avec les collectivités voisines, à travers notamment le « Pays Dolois-Pays de Pasteur »*



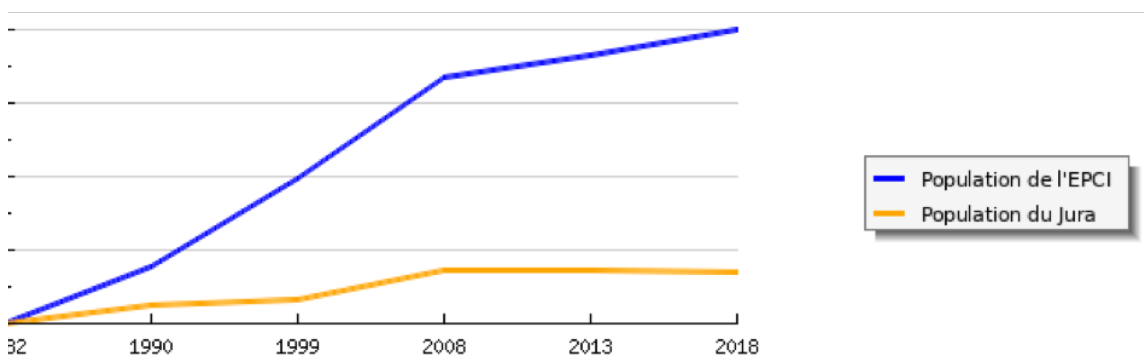
# I. LE DIAGNOSTIC

La Communauté de communes du Jura Nord est un territoire rural composé de 32 communes pour 11 659 habitants (au 1er janvier 2021), soit environ 44 habitants par km<sup>2</sup>, marqué par une dynamique démographique positive – principalement portée par le solde naturel (+0,3%/an) devant un solde migratoire qui a baissé et un bon indice de jeunesse. Les migrations résidentielles sont principalement portées par le cœur des actifs (ménages de moins de 40 ans).

La croissance démographique annuelle moyenne entre 2007 et 2017 est de 0,54%.

Le territoire connaît aussi un vieillissement de la population amorcé avec une attention particulière pour l'augmentation des 40-60 ans qui annonce une accélération du phénomène.

Les ménages sont représentés par les couples (59% de la population en 2017) et particulièrement les couples avec enfants. On observe une diminution de la taille moyenne des ménages en ralentissement, avec une taille des ménages supérieure à la moyenne du Jura.





Le parc de logements est ancien et semble peu adapté aux besoins potentiels des ménages. Il est notamment constitué de logements de grandes tailles et énergivores. On constate un décalage qui tend à se renforcer entre la taille des logements et la taille des ménages qui tend à se réduire. On constate aussi une insuffisance de logements adaptés aux personnes âgées.



Le **territoire** est assez étendu puisqu'il faut environ 30 minutes pour le traverser du Nord (Mutigney) au Sud (Courtefontaine). Il est couvert partiellement par un zonage ZRR.

Jura Nord est structuré autour d'éléments naturels et de voies de communication structurantes. Les paysages Jura Nord sont variés et recèlent une richesse patrimoniale naturelle et historique diversifiée.

Le territoire est d'abord structuré par **une succession du Nord au Sud d'éléments géographiques orientés globalement Est-Ouest** : la Vallée de l'Ognon, le Massif de la Serre, le « Jura des collines », la Vallée du Doubs, la Forêt de Chaux. Ces composantes géographiques rythment le grand paysage et orientent l'occupation des lieux avec des ambiances spécifiques à chaque sous entités.

La forêt est très présente sur plus de 51% de la surface du territoire et l'agriculture représente plus de 41% des surfaces de Jura Nord.

L'ensemble forme une **mosaïque de paysages** où les grands boisements cloisonnent les espaces ouverts maintenus par l'agriculture.

Le territoire bénéficie par ailleurs d'une grande accessibilité grâce **au passage de l'A36** et à la présence d'un échangeur sur le territoire. Cet axe est-ouest permet de rejoindre Mulhouse à l'est et Beaune, puis Lyon à l'ouest.

En interne, le territoire est structuré par deux axes principaux : la **RD 673 axe est-ouest** qui traverse les bourgs des communes du sud du territoire et la **RD 459** (rejointe par la RD 125) qui traverse les communes du nord et du Nord-Ouest, ainsi que par la **RD 36** qui constitue **l'axe nord-sud stratégique majeur**.





Le territoire est aussi traversé d'Est en Ouest par le **canal Freyssinet et L'Européloroute EV 6 Nantes-Budapest**, en bordure du Doubs au sud, aménagements structurants, portes d'entrée du développement touristique doux en cours localement.

La trame verte et bleue (TVB) du territoire est composée de **boisements, majoritaires sur le territoire**. Ils forment des entités remarquables compactes et homogènes caractérisées comme **réservoirs de biodiversité**, et se nomment :

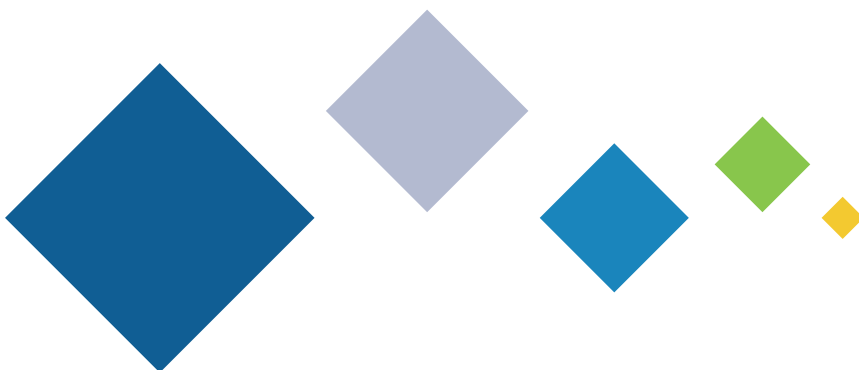
- Le Massif de la Serre, site Natura 2000 de 4 300 hectares dont la moitié est située sur le territoire de Jura Nord ;

- La Forêt de Chaux, site Natura 2000 de 21 900 hectares dont un quart est situé sur le territoire ;

- La Forêt d'Arne recouvre 2 200 hectares sur le territoire.

**Le réseau hydrographique** est également important sur le territoire de Jura Nord. Le Doubs et l'Ognon ainsi que leurs canaux structurent le paysage.

**La diversité des milieux est fragmentée par les infrastructures de transport**. Les déplacements de la faune sur le territoire sont contraints sur un axe Nord-Sud.



La vallée du Doubs se caractérise par une urbanisation plus concentrée alors qu'elle est plus éparse sur le reste du territoire.

Jura Nord n'est pas n'est pas structuré autour d'une polarité urbaine. Fraisans, Orchamps, Dampierre/Ranchot constituent des pôles de vie constitués, proposant une offre de services, de commerces et d'emplois irriguant le territoire. D'autres communes jouent également un rôle plus local, de pôles de vie en devenir, amenés à se renforcer sur les prochaines années : Gendrey, et le pôle Ougney / Vitreux / Pagny.

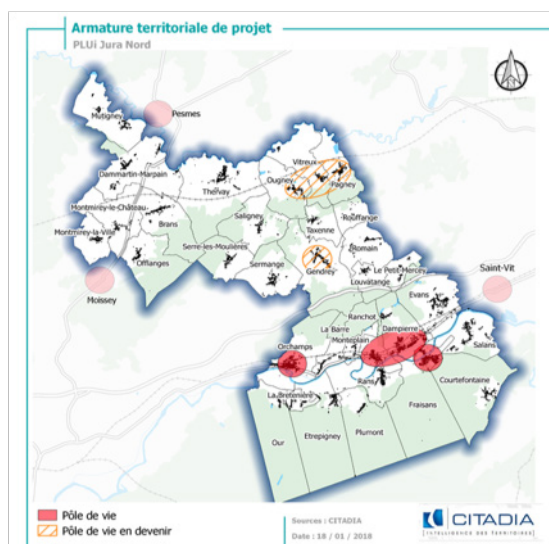
Entre 2004 et 2021, l'enveloppe urbaine du territoire a progressé de 159 hectares. Le rythme moyen d'augmentation de l'enveloppe est de l'ordre de 9,3 hectares par an soit une moyenne de 0,29 hectare par an et par commune.

Entre 2018 et 2021, près de 20 hectares supplémentaires ont été consommés, soit 6,7 hectares par an. Cela témoigne d'un ralentissement de la consommation d'espace, passant d'une moyenne de 10 hectares par an entre 2004 et 2018 à 6,7 hectares sur les trois dernières années.

Une inflexion peut également s'observer vers une plus grande mobilisation des dents creuses, qui représente 35% de la consommation d'espace contre seulement 12% entre 2004 et 2018.

Concernant la répartition entre habitat et activités, les tendances sont peu ou prou les mêmes que celles observées depuis 2004, avec une nette prédominance du développement résidentiel (86% de la consommation d'espace).

Enfin, l'analyse de la consommation d'espace suivant l'armature urbaine nous montre que les villages ont un peu moins pesé dans celle-ci entre 2018 et 2021, au profit des pôles de vie, qui ont accueilli plus d'un tiers du développement urbain.



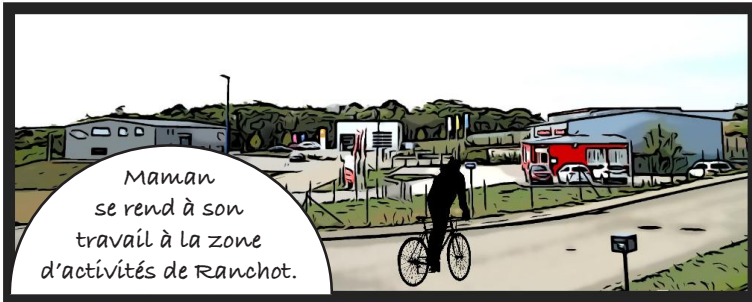
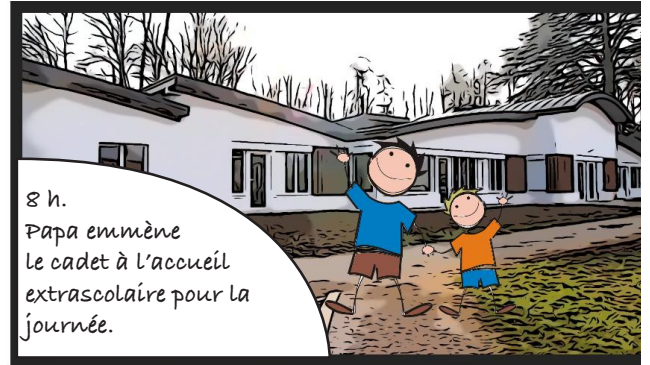
Jura Nord bénéficie d'une répartition **des services** relativement équilibrée mais à renforcer (une réflexion sur le maillage des services à l'échelle du PLUI est en cours **afin de pallier au déficit du nord**) et d'une **offre culturelle et de loisirs riche**, appuyée sur une **dynamique associative** ancienne.

L'**offre en équipements du territoire à destination des populations jeunes et des personnes âgées** est à valoriser et à conforter, notamment au sein des pôles de vie et en devenir et au nord.

L'**amélioration de la qualité des espaces publics** est aussi un corollaire permettant de passer d'une logique actuellement utilitaire à une logique de lieu de vie.



# LE QUOTIDIEN D'UNE FAMILLE DE JURA NORD ET LES SERVICES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES





Le territoire bénéficie en termes d'attractivité résidentielle de **l'influence de plusieurs agglomérations voisines** de rayonnement régional :

■ **La Communauté d'agglomération du Grand Dole** en continuité ouest du territoire, compte plus de 54 000 habitants. La commune de Dole se situe à 25 minutes du territoire ;

■ **La Communauté d'agglomération de Besançon**, à proximité immédiate à l'est, représente un bassin de plus de 194 000 habitants. La commune de Besançon se situe à 30 minutes depuis le sud du territoire (Dampierre) et 50 minutes depuis le nord-ouest (Mutigney) via l'A36 ou la RD673 ;

■ **Dijon Métropole** compte plus de 253 000 habitants. La commune de Dijon, plus éloignée que Dole ou Besançon, est accessible en environ 50 minutes.

À noter également, la proximité immédiate de la commune de **Saint-Vit** qui constitue un véritable **pôle de proximité** avec ses commerces, services et équipements, de près de 5 000 habitants.

Le territoire se caractérise par un **nombre d'actifs occupés bien supérieur à celui des emplois**. En effet, il y a environ **1 emploi pour 3 actifs** occupés mais le bassin d'emploi du territoire reste limité du fait de sa **proximité avec les polarités économiques de Besançon et Dole**.

Les déplacements domicile-travail sont importants au bénéfice du Grand Besançon et **la voiture individuelle, au cœur des déplacements**.

Le territoire du Jura Nord se caractérise par une part importante de **l'économie présenteielle**. **La sphère productive est moins représentée**. Le domaine de l'artisanat et notamment le secteur de la construction sont relativement bien présents. Le territoire se caractérise par **la dominance des TPE** au sein du tissu économique.

L'offre en matière **d'immobilier d'entreprise apparaît insuffisante**. On constate notamment une raréfaction des disponibilités au sein des zones d'activités existantes concentrées au Sud le long de la RD 673 et une remobilisation limitée des friches d'activités.

L'agriculture très présente doit aujourd'hui faire face à des difficultés démographiques, économiques et climatiques et doit s'adapter aux **contraintes environnementales**.

**L'offre touristique est globalement limitée**, caractérisée par des activités de loisirs de pleine nature (à pieds ou à vélo) et l'hébergement de plein air. L'hébergement touristique connaît un frémissement et peut prendre une forme parfois insolite (cabanes dans les arbres)

Certaines caractéristiques du territoire accentuent le risque de survenue **d'inondation par ruissellement** en cas d'événement climatique important (2018).

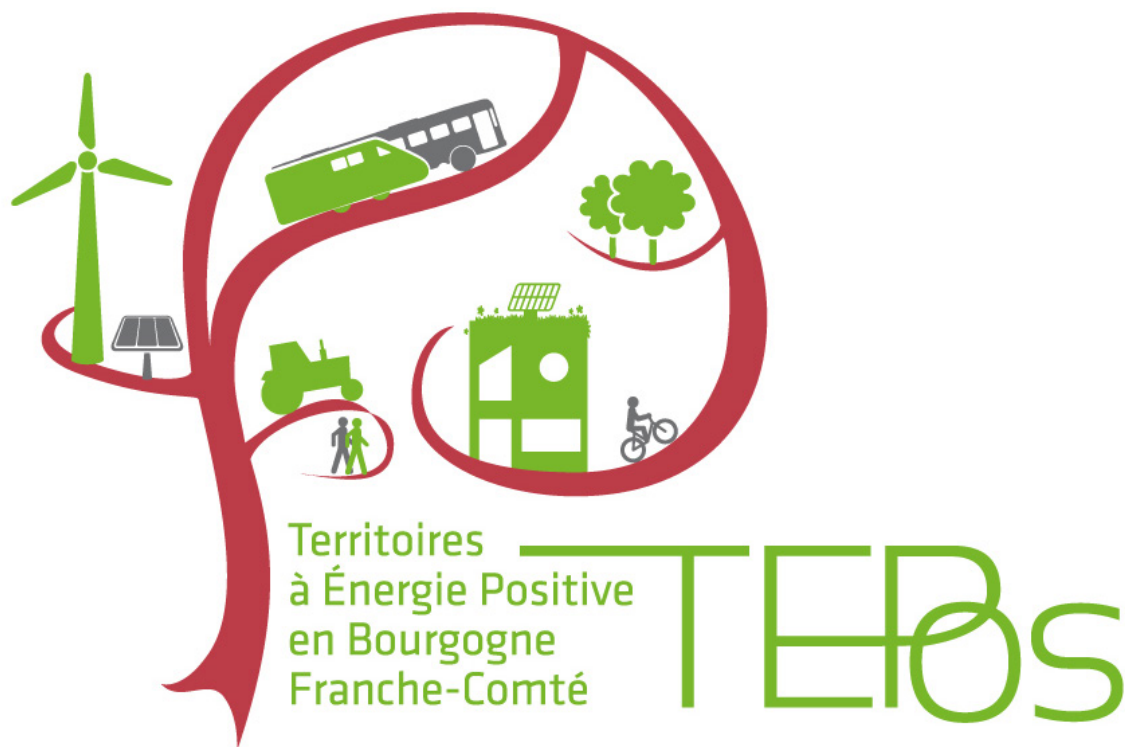
L'état chimique de ses **cours d'eau** est à améliorer. Une marge de progression importante est diagnostiquée en matière de conformité des installations **d'assainissement**.

D'un point de vue des **émissions de GES**, en 2018, le territoire émettait 111 035 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> de Gaz à effet de Serre (GES), soit 9,5teqCO<sub>2</sub> par habitant. Le secteur des **transports routiers** est le premier émetteur de GES. Viennent ensuite les secteurs de **l'agriculture et du résidentiel**.

**Plus de la moitié des ménages utilisent au moins 10% de ses revenus pour les dépenses énergétiques de mobilité ou de logement** avec globalement une facture énergétique du secteur résidentiel qui augmente.







Conscient des enjeux liés à la transition énergétique en milieu rural, le territoire s'est engagé depuis plusieurs années dans une dynamique « TEPOS/TEPCV », pour un territoire durable et économe en énergie. En 2015, le territoire Jura Nord a été lauréat de la double démarche « Territoire à Énergie Positive » (TEPOS, échelle régionale) et « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV, échelle nationale). Cette double démarche est la reconnaissance d'une implication et mobilisation de ses élus dans la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et les questions d'efficacité énergétique, appuyée sur une culture locale.



## II. LES ENJEUX

Les différents enjeux au cœur du projet Jura Nord partagés par les élus depuis le projet de territoire de 2016 sont les suivants :

### AMÉNAGEMENT

#### Attractivité/polarité

Conforter l'attractivité de la vallée du Doubs et de ses bourgs-centres tout en maintenant un équilibre de l'existant dans la partie Nord du territoire en termes de taille des communes avec une urbanisation harmonieuse et un renforcement des pôles en devenir.

#### Vocation du territoire

Être un territoire résidentiel pour de nouveaux habitants ; un territoire d'accueil de qualité pour tous, avec des services adaptés, s'appuyant sur son cadre de vie et le développement d'une offre de loisirs.

#### Croissance démographique et logement / développement soutenable

Favoriser les logements locatifs et la réhabilitation de l'ancien en priorité dans les centres bourgs et réduire la précarité énergétique tout en s'assurant une planification du développement d'espaces à urbaniser, équilibrés sur tout le territoire, dans une logique de cohérence de la mobilisation du potentiel foncier, de la densification et de la future consommation d'espace potentielle en fonction de l'armature du territoire, respectant les enjeux d'environnement en préservant les espaces naturels et agricoles existants et dans une logique d'adaptation au changement climatique.

### DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOIS

#### Économies résidentielle et productive

Les deux types d'économies proposés sont complémentaires. Ce Territoire résidentiel à vocation à développer une économie de services pour ses résidents, touristes et habitants – mais aussi être un territoire productif, qui croît, accueillant des entreprises innovantes dans des domaines spécifiés comme l'énergie verte. Si l'économie productive Jura Nord a été perçue à travers des grandes entreprises historiquement implantées sur le territoire (Forges, Tissages, TEFAL), ce modèle a fragilisé le territoire, qui tend plus aujourd'hui au développement de TPE/PME.



Structuration des acteurs

L'animation économique locale pourra permettre le développement économique dans des logiques de filières en lien avec les ressources locales, dans le cadre d'une activité économique diversifiée avec des acteurs pluriels.

Autonomisation énergétique du territoire

Réduire nos consommations énergétiques et la précarité et développer les énergies renouvelables, leviers de développement économique

## DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET SOCIAL DU TERRITOIRE

Les aînés sur le territoire

Permettre le maintien à domicile des personnes âgées avec un renfort des services dédiés en complément du développement d'une politique leur permettant d'intégrer aisément des structures de proximité adaptées, à taille humaine, financièrement accessibles.

Une offre de services du territoire à renforcer au Nord

Proposer une offre d'équipements et de services du bloc communal, dans une logique de complémentarité, répondant qualitativement aux besoins existants (enfance-jeunesse) et attractive pour attirer de nouvelles familles sur le territoire.

Déplacements / accessibilité

Favoriser une offre de mobilité alternative à la voiture thermique et à l'autosolisme, appuyée sur les transports collectifs, la voie ferrée (gares) ou le vélo et favoriser une organisation plus large autour du covoiturage et des solidarités. Mais aussi développer les solutions limitant les déplacements contraints tout en favorisant l'accès à l'information et aux services (tiers-lieux ; numérique).

Place et rôle de la culture et des loisirs

Développer des équipements supports et accompagner les initiatives locales, dans le sens d'une égalité d'accès pour tous et pour l'attractivité territoriale.

## RESSOURCES ET INNOVATION

Équilibre Développement / environnement cadre de vie

Accompagner une dynamique d'accueil de nouveaux résidents et visiteurs (habitants et touristes) qui n'entraîne pas de détérioration du lien social et de l'environnement. Maintenir un cadre de vie et des liens préservés nécessite d'apporter des réponses face au risque d'une augmentation de la dépendance aux territoires extérieurs en matière d'emplois et au vieillissement de la population.

Valorisation économique des ressources environnementales

Assurer un développement équilibré entre exploitation des ressources naturelles et protection de la nature et du cadre de vie. Cet enjeu renvoie à la question de l'image et de l'identité du territoire dans ses liens à la qualité environnementale du territoire.

Mobilités

Favoriser des alternatives à la voiture individuelle et répondre à des besoins spécifiques de certaines populations (notamment les déplacements quotidiens et le tourisme) et aborder plus largement la question des déplacements avec les territoires voisins et notamment les deux agglomérations voisines.

Gouvernance locale

Développer la communication et l'animation territoriales et promouvoir une dynamique participative, qu'il s'agisse d'accompagner les acteurs économiques ou la vie associative ou s'inscrire dans une démarche de coopération territoriale au sein du bloc communal et au-delà avec les territoires voisins.





## UNE « VISION PARTAGÉE DU TERRITOIRE À HORIZON 2040 » (ANNEXÉE AU PROJET DE TERRITOIRE JURA NORD 2016)

La vision du futur choisie pour JURA NORD rassemble les éléments jugés comme favorables au sein des 3 images contrastées de développement proposées lors d'un travail prospectif. Nous sommes en 2040 et le territoire de la communauté de communes JURA NORD a évolué; Quelles sont les principales caractéristiques de son développement, ses aménagements, de son organisation et de sa population ?


**En 2040, le développement économique** reste basé sur la **valorisation des ressources du territoire** : **agriculture** avec une place importante pour la transformation locale, la valorisation des ressources locales (rapprochement entre production et consommation), **exploitation des énergies renouvelables** (centrales hydro électriques, chaufferies bois, éoliennes, méthanisation). L'accent est mis sur **l'innovation** au service du territoire, le modèle **d'économie circulaire** en lien avec les principes de développement durable : des TPE et quelques PME se sont développées sur le territoire, dans quelques domaines innovants ; des organisations par filières ont favorisé le développement de ces TPE ; cette dynamique locale, rayonne au-delà du territoire.

De plus, ce territoire tend vers une **autonomie énergétique** à travers un réseau structuré, voire vers un modèle de fabrication d'énergies à exporter vers les territoires voisins. Ce dynamisme économique a permis **le développement d'emplois sur le territoire**, dont des emplois à haute valeur ajoutée.

**En 2040, les patrimoines du territoire** sont préservés et valorisés, grâce notamment au développement d'un **tourisme de qualité**, appuyé sur les principes du tourisme durable. Tourisme vert et hébergements de qualité ont pu se développer, constituant une offre spécifique et organisée pour le territoire.

L'agriculture, qui constitue une part importante de la dynamique économique, s'est diversifiée et recentrée sur la production et la **consommation locale** ainsi que sur la valorisation **des circuits courts**, renforçant l'identité rurale et l'image du territoire ; elle est intégrée au modèle de développement économique fondé sur l'économie circulaire.





**En 2040, au niveau de l'organisation et la gestion des espaces**, c'est une **urbanisation raisonnée** qui caractérise le territoire : redynamisation des centres bourgs, lutte contre l'étalement urbain, construction d'éco quartiers, traitement des points noirs paysagers et des entrées de villages, maintien des commerces locaux, équilibre recherché entre le nord et le sud du territoire. Les infrastructures sont maîtrisées et offrent un cadre de vie de qualité, appuyé sur les loisirs culturels et sportifs. Par ailleurs, le territoire est connecté (**haut débit**), l'ouvrant sur le monde extérieur et contribuant également à la dynamique économique pour des emplois à haute valeur ajoutée ainsi qu'au niveau du tourisme. Enfin, les **mobilités** se sont développées sous différentes formes, permettant au territoire de sortir de son relatif enclavement.

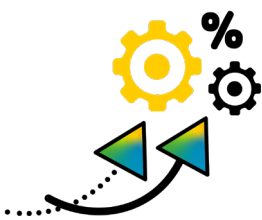
**En 2040, sur le plan démographique**, le territoire JURA NORD se caractérise par un **renouvellement de la population**, qui se fédère autour du vivre ensemble et de **liens sociaux** renforcés. Il a su s'affranchir de la montée des individualismes et des risques d'isolement. Le territoire est marqué par une **forte implication citoyenne** notamment dans une vie associative qui est particulièrement riche et porteuse de lien social. **Les services à la population** se développent également pour répondre aux besoins de cette population nouvelle ; les personnes âgées ne sont pas oubliées. Les valeurs de qualité de vie et de bien vivre ensemble en font un **territoire attractif**, tout comme la préservation forte de l'environnement.

**Au niveau de la gouvernance du territoire**, JURA NORD est devenu un territoire véritablement intégré avec une forte capacité d'action de la communauté de communes, ayant su respecter **les spécificités de chaque commune**, notamment celles arrivées à partir de 2016. Le territoire dispose d'une forte cohérence et d'une véritable identité par rapport aux territoires voisins, avec lesquels il noue des rapports fructueux en terme de développement et coopérations. Sur un plan démocratique, la **gouvernance participative** est largement renforcée ce qui confère à la communauté de communes une nouvelle dynamique et légitimité dans son action.

Jura Nord est une vitrine, **un modèle équilibré de qualité de vie**, lui conférant une identité rurale et innovante spécifique et reconnue.







La stratégie se situe au centre de tout projet de territoire ; à la fois, elle s'appuie sur les constats formulés dans le cadre du diagnostic, elle répond aux enjeux exprimés quant à l'avenir du territoire, elle découle des choix essentiels issus de la vision prospective partagée et, en outre, elle définit les axes majeurs des politiques publiques à moyen et long terme ; elle génère les actions qui, dans un premier temps, orienteront l'évolution du territoire Jura Nord vers les objectifs retenus.

Elle est la manifestation de la volonté collective

traduite en orientations qui sont autant d'engagements pour l'action et de repères pour évaluer au fil du temps comment, en quoi et avec quelle efficacité les objectifs initiaux sont en voie d'être atteints.

#### **Des principes généraux définissant les axes stratégiques**

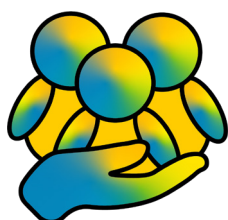
Ces principes généraux émanent des principales conclusions du diagnostic et des questions essentielles ayant émergé de la réflexion collective concernant la personnalité du territoire, ses caractéristiques, les attentes de

ses acteurs, la vision partagée du souhaitable pour le Jura Nord à échéance de deux décennies.

Ces principes définissent trois des axes majeurs de la stratégie, structurant ainsi l'ensemble des orientations stratégiques. Un 4ème axe, transversal aux 3 autres vient consolider et alimenter l'ensemble de la stratégie, portant sur les questions centrales de l'implication et la mobilisation des acteurs pour faire vivre le projet de territoire ; Il traite de la question de la gouvernance locale qui sera à mettre en place.

#### **Les trois principes portent sur :**

##### **■ ACCUEILLIR PARCE QUE :**



- ✓ On observe un dynamisme démographique
- ✓ La proximité de 3 pôles urbains importants représente une opportunité d'attractivité de populations nouvelles
- ✓ Cette situation est également valable au plan économique et qu'un renforcement du tissu d'activités permettrait de maintenir un plus haut niveau d'emplois



- ✓ On peut craindre une tendance à un « territoire dortoir »
- ✓ Le cadre de vie représente un atout supplémentaire à ce constat
- ✓ La densité de population est une condition pour l'atteinte d'un niveau de services
- ✓ Une démographie dynamique peut contribuer à un équilibre plus satisfaisant en matière d'équipements entre nord et sud du territoire notamment
- ✓ Il existe des opportunités foncières pour l'accueil d'entreprises mais l'offre de parcelles en zone d'activité est à présent très limitée
- ✓ Les potentialités touristiques peuvent être plus et mieux valorisées
- ✓ De façon générale, l'ouverture du territoire est une trajectoire positive pour le développement, l'innovation, les niveaux de services



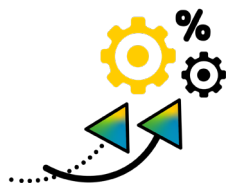
## ■ PRÉSERVER PARCE QUE :



- ✓ Le Jura Nord dispose de ressources naturelles diversifiées qui modèlent un cadre de vie de qualité
- ✓ Il existe des possibilités dans le domaine des énergies renouvelables
- ✓ Le territoire a besoin de renforcer son identité, son image, sa représentation qui renvoie d'autant plus à une finalité de préservation que le territoire est soumis à des influences de pôles extérieurs
- ✓ Il s'agit d'une condition d'attractivité touristique
- ✓ Il importe de préserver le capital agricole et forestier
- ✓ Il importe de maintenir un tissu associatif, un ensemble de liens sociaux
- ✓ Des menaces sont à prendre en compte en ce qui concerne la ressource en eau
- ✓ Les habitants se revendiquent comme ruraux avec ce que cela implique en matière d'identité, de culture, de mode de vie



## ■ DÉVELOPPER PARCE QUE :



- ✓ Le territoire dispose d'une diversité de population générant un tissu social riche
- ✓ Il est favorablement situé à proximité d'agglomérations et d'infrastructures de communication
- ✓ Il dispose d'un potentiel de main-d'œuvre jusqu'ici tourné vers les espaces économiques voisins
- ✓ Les élus sont mobilisés pour des actions dynamiques de développement
- ✓ Le Jura Nord pâtit d'une faible perception de sa personnalité économique
- ✓ Les nouvelles technologies sont intégrées comme des facteurs de modernisation des activités
- ✓ La démographie renvoie à une économie présente en croissance
- ✓ Les besoins en matière de mobilité appellent des objectifs de déploiement plus performants de communication et transports
- ✓ Les atouts traditionnels du territoire sont porteurs de développement : agriculture, ressources patrimoniales et environnementales, tourisme et loisirs...

**Ainsi, Jura Nord souhaite valoriser la proximité de Jura Nord avec notamment les bassins d'emplois de Besançon et Dole et favoriser l'attractivité résidentielle en même temps que le développement économique du territoire, afin de ne pas faire de Jura Nord un « territoire dortoir ». Mais dans une logique d'équilibre durable, au service de la cohésion sociale et spatiale du territoire, entre développement, préservation, valorisation, adaptation et résilience et affirmation de ses spécificités, ces biens communs au service de l'innovation et de l'affirmation de son identité.**



## IL S'AGIT DE CONSTRUIRE ENSEMBLE :

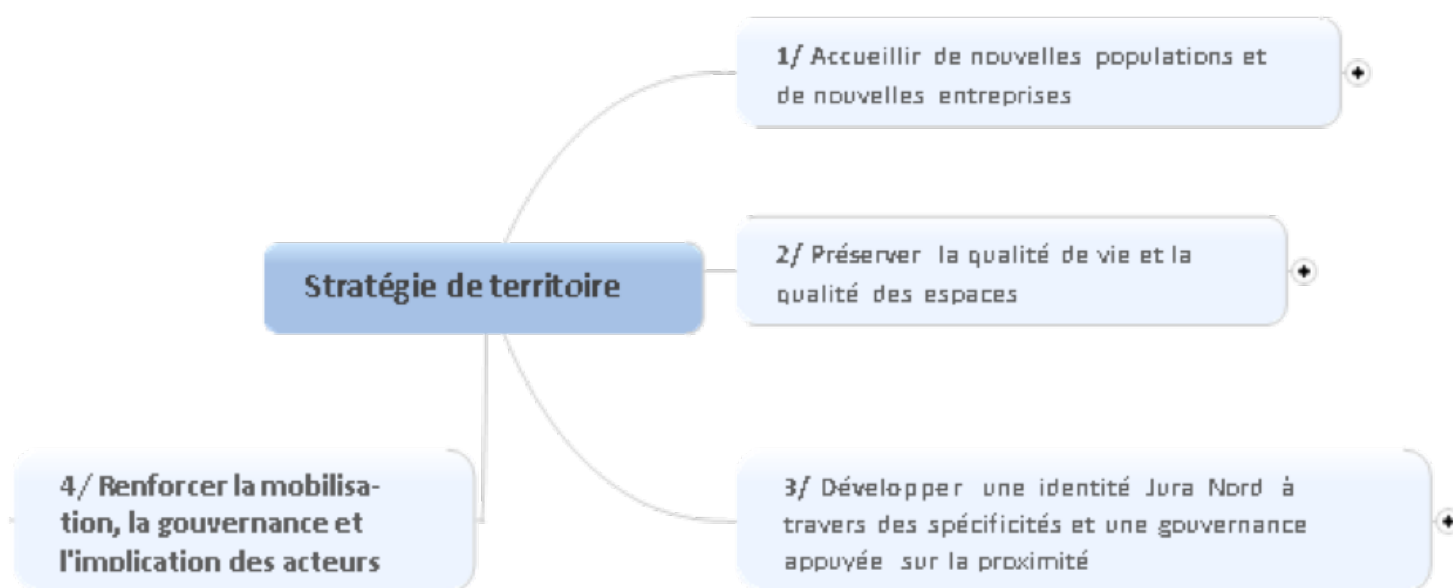


■ Un territoire attractif pour les jeunes actifs et capter ainsi de nouveaux résidents ainsi que de nouveaux emplois et de nouvelles entreprises tout en anticipant les effets du vieillissement de la population, à travers le développement de logements adaptés, pour favoriser le parcours résidentiel local, ainsi que d'une offre de services – y compris numériques – de loisirs et de commerces de première nécessité, pour renforcer l'économie présenteielle tout en favorisant le développement de l'économie productive avec ses TPE/PME.

■ Valorisant la qualité de vie en s'appuyant sur la valorisation et l'adaptation de son cadre de vie et de sa cohésion spatiale, la préservation et la valorisation, y compris économique, du patrimoine et de l'environnement et le développement d'une mobilité pour tous.

■ Développant une identité, appuyée sur ses spécificités (TEPCV), incluant la transition agricole et énergétique tout en s'ouvrant au développement touristique durable, dans une logique d'économie circulaire.

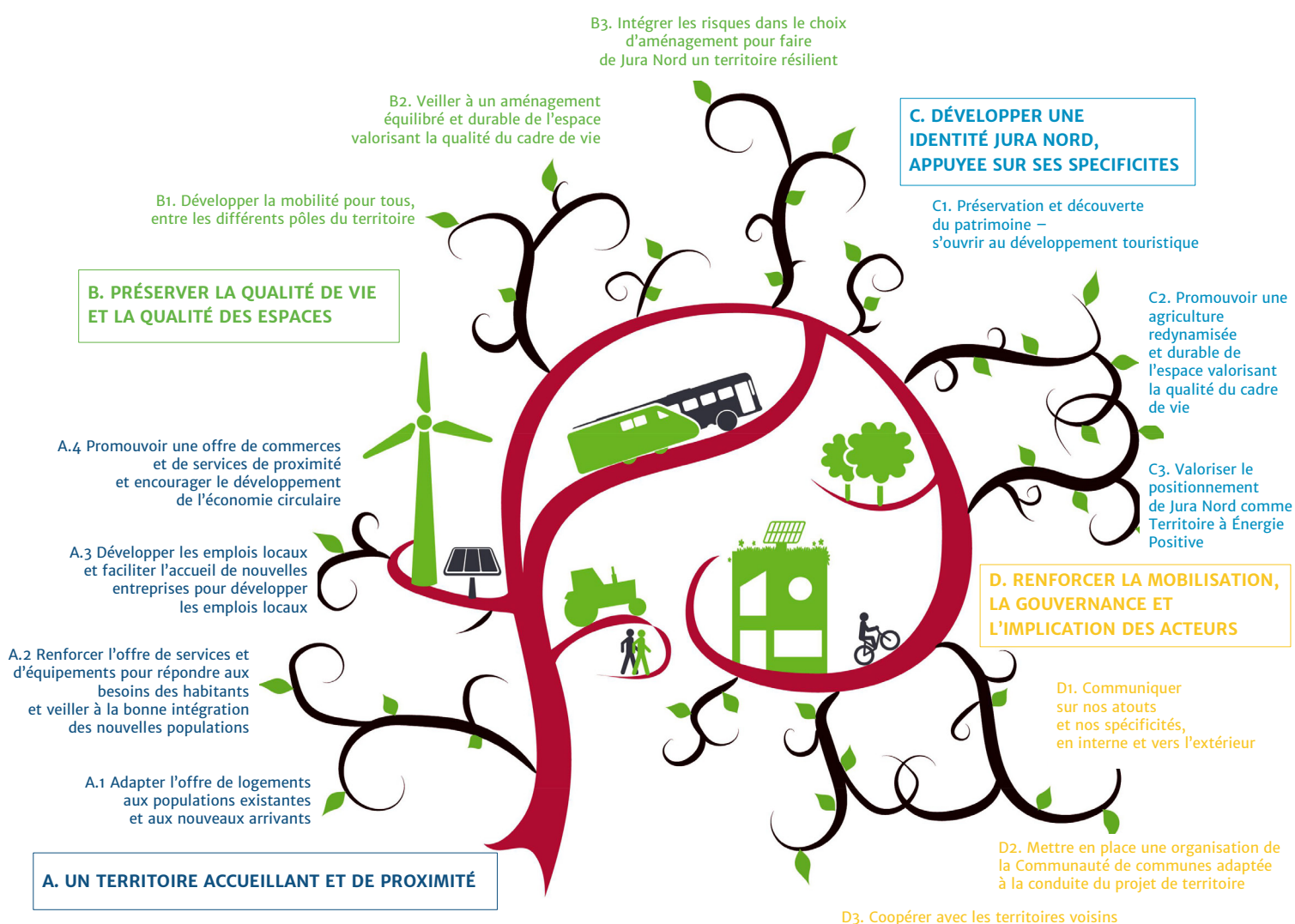
■ En s'appuyant sur un « Territoire à Énergies Positives », valorisant la communication et l'animation territoriales, qu'il s'agisse d'accompagner les acteurs économiques et sociaux la vie associative et citoyenne ou bien de s'inscrire dans une démarche de coopération territoriale au sein du bloc communal mais aussi au-delà, avec les territoires voisins.



## IV. LE PROJET TERRITORIAL

Les orientations regroupées au sein de la stratégie veillent à décliner les quatre axes majeurs suivants comme autant d'exigences pour un avenir performant et équilibré du territoire. En voici son arborescence.

# Notre projet de territoire



# Jura Nord, Territoire à Énergies Positives



## AXE A : UN TERRITOIRE ACCUEILLANT ET DE PROXIMITÉ

La Communauté de Communes du Jura Nord, territoire rural marqué par une identité agricole et forestière, se situe à l'interface entre deux grands bassins de vie : Dole et Besançon.

Si l'influence de ces deux pôles d'emplois à proximité directe du territoire rend la Communauté de Communes attractive, la volonté des élus est bien de renforcer sa qualité de vie et son offre de proximité afin de s'affirmer en territoire d'accueil.

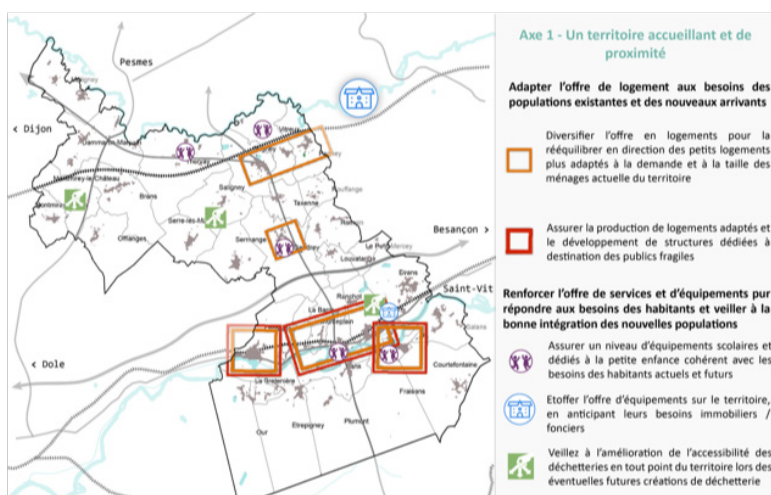
Il s'agit de conforter le « vivre ensemble » au sein du territoire en affichant des valeurs fortes .



### A1 – Adapter l'offre de logements aux besoins des populations existantes et des nouveaux arrivants

■ Permettre aux habitants de réaliser **leurs trajectoires résidentielles au sein du territoire** :

✓ Diversifier l'offre en logements pour la rééquilibrer en direction des petits logements plus adaptés à la demande et à la taille des ménages actuelle du territoire, dans un contexte de vieillissement ;



✓ Répondre aux besoins en équipements pour les personnes âgées, en permettant le maintien à domicile des personnes âgées par **l'aide à l'adaptation des logements ou en assurant une production de logements adaptés et abordables et le développement de structures dédiées** à destination des publics fragiles (personnes âgées, défavorisées et à mobilité réduite) : logements de plain-pied, habitat séniors...);

✓ Permettre une remise sur le marché des logements vacants ;

■ Agir en faveur d'une **offre de logements de qualité** et favoriser notamment la **réhabilitation énergétique des logements** ;

✓ Pour améliorer la qualité du parc ancien et les conditions sanitaires associées

✓ Pour réduire le risque de précarité énergétique des ménages.





## Orientation stratégique A1

# ADAPTER L'OFFRE DE LOGEMENT AUX BESOINS DES POPULATIONS EXISTANTES ET DES NOUVEAUX ARRIVANTS

### Objectif opérationnel n°1

#### FAVORISER LA RÉNOVATION DU BÂTI

(Fiche n°1)

Face à une croissance démographique, une offre peu diversifiée et des logements plutôt anciens, il apparaît nécessaire de réhabiliter le bâti existant, afin d'améliorer ses performances énergétiques, et réduire les risques de précarité énergétique des ménages et d'étalement urbain.

##### Action (cf. fiche n°1 & 17) :

Création d'une plateforme locale (d'information) de la rénovation énergétique et de l'habitat durable.

**Maître d'ouvrage :** CCJN

**Description :** mise en place de conseils aux particuliers territorialisés, gratuits, individualisés et personnalisés en lien avec des partenaires tels que le CAUE, l'Espace Conseil FAIRE du Jura....

**Coût prévisionnel :**

Fonctionnement : 3000 € HT

**Calendrier :** 2022

### Objectif opérationnel n°2

#### FAVORISER LE MAINTIEN À DOMICILE ET DÉVELOPPER UNE OFFRE DE LOGEMENT ADAPTÉE NOTAMMENT AUX PERSONNES ÂGÉES

(Fiche n°2)

Notamment via l'aide à l'adaptation des logements ou en assurant une production de logements adaptés et abordables et le développement de structures dédiées à destination des publics fragiles : logements de plain-pied, habitat seniors...

**Action (cf. F. n°2 & 2.1) :** création de six logements seniors (2 T2 et 4 T3)

**Maître d'ouvrage :** GENDREY

**Coût prévisionnel :** 1,664 M€ HT

**Calendrier :** 2021-2022

**Action (cf. F. n°2 & 2.2) :** création de logements seniors et d'une ludothèque

**Maître d'ouvrage :** PAGNEY

**Coût prévisionnel :** 2 M€

**Calendrier :** études - 2022

**Action (cf. F. n°2) :**

Adaptation de la Résidence Autonomie  
**Maître d'ouvrage :** SIVU DU CANTON DE DAMPIERRE

**Coût prévisionnel**

À définir

**Calendrier :**

NC

### Objectif opérationnel n°3

#### PRODUIRE UNE OFFRE DE LOGEMENT LOCATIF ET DIFFÉRENCIÉ (Fiche n°2)

Diversifier l'offre en logements pour la rééquilibrer en direction des petits logements plus adaptés à la demande et à la taille des ménages actuelle du territoire.

**Action (cf. F. n°2 & 2.4) :**

Rénovation d'un logement communal

**Maître d'ouvrage :**

DAMPIERRE

**Coût prévisionnel :**

À définir

**Calendrier :**

NC

**Action (cf. F. n°2 & 11.1) :**

Réhabilitation du centre-bourg dont création de quatre logements communaux

**Maître d'ouvrage :**

RANS

**Coût prévisionnel :**

1,627 M€ HT

**Calendrier :** 2<sup>e</sup> semestre 2022

**Action (cf. F. n°2 & 2.5) :**

Études de faisabilité pour la réhabilitation et accessibilité du bâtiment de la mairie, avec création de deux logements

**Maître d'ouvrage :**

MONTMIREY-LA-VILLE

**Coût prévisionnel :** 9 046,75 € H.T

**Calendrier :** études 2021-2022

**Action (cf. F. n°2 & 2.6) :**

Réhabilitation de trois logements communaux

**Maître d'ouvrage :**

PAGNEY

**Coût prévisionnel :**

À définir

**Calendrier :**

2022

**Action (cf. F. n°2 & 2.7) :**

Aménagement de locaux au-dessus de la mairie

**Maître d'ouvrage :** THERVAY

**Coût prévisionnel :**

270 000 € HT

**Calendrier :** début des travaux

2023

**Action (cf. F. n°2 & 2.8) :**

Aménagement d'un bâtiment pour les services techniques et rénovation d'un logement

**Maître d'ouvrage :** THERVAY

**Coût prévisionnel :**

120 000 € HT

**Calendrier :** début des travaux

2023

**Action (cf. F. n°2 & 2.9) :**

création de deux logements communaux au-dessus de la mairie

**Maître d'ouvrage :**

MONTEPLAIN

**Coût prévisionnel :** à l'étude

**Calendrier :** 2022-2024

**Action (cf. F. n°2 & 2.10) :**

création de trois logements communaux

**Maître d'ouvrage :** ETREPIGNEY

**Coût prévisionnel :**

581 180 € HT

**Calendrier :**

2022-2024



## **A2 – Renforcer l’offre de services et d’équipements pour répondre aux besoins des habitants et veiller à la bonne intégration des nouvelles populations.**

■ **Renforcer le lien social** pour lutter contre l’isolement en renforçant les services et l’accueil.

■ Favoriser notamment **l’accès à des points relais des services publics** afin de répondre aux besoins de proximité des habitants.

■ **Conforter l’offre en équipements du territoire, notamment au sein des pôles de vie :**

✓ Renforcer l’offre de petite enfance à travers la réalisation d’un schéma intercommunal d’accueil, répondant à la volonté d’accueillir de nouvelles familles sur le territoire et aux besoins des habitants actuels;

✓ Valoriser / créer les équipements scolaires et centres de loisirs permettant de répondre aux besoins des habitants actuels et des futurs arrivants ;

✓ Développer les équipements sportifs (piscine, salle couverte...) et de loisirs sur le territoire en prenant en compte l’offre et les besoins des territoires voisins (réflexion sur la mutualisation et la complémentarité des équipements) ;

✓ **Accompagner les initiatives permettant de renforcer l’offre culturelle** sur le territoire, comme dans le cadre de l’extension de la médiathèque intercommunale à Gendrey ;

✓ Renforcer l’offre d’autres services publics et l’accès à la santé

✓ **Veiller à la localisation et à l’accessibilité des futurs équipements** afin qu’ils bénéficient au plus grand nombre ;

■ **Offrir une meilleure couverture numérique** à l’ensemble des habitants et entreprises du territoire.





## Orientation stratégique A2

# RENFORCER L'OFFRE DE SERVICES ET D'ÉQUIPEMENTS POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES HABITANTS ET VEILLER À LA BONNE INTÉGRATION DES NOUVELLES POPULATIONS

### Objectif opérationnel n°1

## CONFORTER L'OFFRE PETITE ENFANCE – ENFANCE – JEUNESSE – ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES

(Fiche n°3)

À travers notamment la réalisation d'un schéma intercommunal d'accueil, en poursuivant le renforcement et le rééquilibrage territorial de l'offre petite-enfance, ainsi que la valorisation / création d'équipements scolaires, centres de loisirs et restaurants scolaires.

**Action (cf. F. n°3) :**

Création d'une micro-crèche-RAM de la vallée de l'Ognon (étude de faisabilité).

**Maître d'ouvrage :**

CCJN

**Coût prévisionnel :**

À définir

**Calendrier :**

Démarrage des études 2021

**Action (cf. F. n°3) :**

Création d'un Pôle éducatif de la vallée de l'Ognon (étude de faisabilité).

**Maître d'ouvrage :**

CCJN

**Coût prévisionnel :**

À l'étude

**Calendrier :**

Démarrage des études 2022

**Action (cf. F. n°3) :**

Restructuration du Pôle éducatif à Fraisans (étude de faisabilité).

**Maître d'ouvrage :**

CCJN

**Coût prévisionnel :**

À l'étude

**Calendrier :**

Démarrage des études 2022

**Action (cf. F. n°3) :**

Restructuration/extension du Pôle éducatif à Ranchot.

**Maître d'ouvrage :**

CCJN

**Coût prévisionnel :**

2 M€ HT

**Calendrier :**

À définir

**Action (cf. F. n°3 & 3.5) :**

Réhabilitation d'un local communal en maison d'assistantes maternelles (MAM).

**Maître d'ouvrage :**

PAGNEY

**Coût prévisionnel :**

À l'étude

**Calendrier :**

2022

Objectif opérationnel n°2

**RENFORCER ET DIVERSIFIER L'OFFRE ASSOCIATIVE, CULTURELLE, SPORTIVE ET DE LOISIRS (Fiche n°4)**

À travers notamment le développement d'équipements sportifs et de loisirs, le développement de l'offre culturelle dont le réseau de lecture publique de Jura Nord, et le renforcement de l'offre d'équipements pour les associations.

**Action (cf. F. n°4) :**  
Requalification de la Médiathèque intercommunale à Gendrey (étude de faisabilité)  
**Maître d'ouvrage :**  
CCJN  
**Coût prévisionnel :** à l'étude  
**Calendrier :** démarrage des études 2022

**Action (cf. F. n°4) :**  
Création d'un espace omnisports à Orchamps (étude de faisabilité)  
**Maître d'ouvrage :**  
CCJN  
**Coût prévisionnel :**  
À l'étude  
**Calendrier :** démarrage des études 2022

**Action (cf. F. n°4) :**  
Requalification/reconstruction d'un vestiaire de football à Ranchot  
**Maître d'ouvrage :** RANCHOT  
**Coût prévisionnel :**  
180 000 € HT  
**Calendrier :** à préciser

**Action (cf. F. n°4 & 11.1) :**  
Requalification de la friche industrielle de centre-bourg « Racine », dont création d'une salle de convivialité  
**Maître d'ouvrage :** RANS  
**Coût prévisionnel :** 1,627 M€ HT  
**Calendrier :** 2<sup>e</sup> semestre 2022

**Action (cf. F. n°4 & 4.4 & 16) :**  
Extension de la salle des fêtes et installation de panneaux photovoltaïques en toitures  
**Maître d'ouvrage :**  
SALANS  
**Coût prévisionnel :** 286 631 € HT  
**Calendrier :** 2021-2022

**Action (cf. F. n°4 & 4.5) :**  
Aménagement d'une salle de réunion associative communale et ses annexes  
**Maître d'ouvrage :** PAGNEY  
**Coût prévisionnel :**  
56 500 € HT  
**Calendrier :** 2021-2022

**Action (cf. F. n°4) :**  
Réhabilitation d'un appartement et création d'un espace associatif partagé au-dessus du magasin « la mauvaise herbe »  
**Maître d'ouvrage :**  
MONTMIREY-LE-CHÂTEAU  
**Coût prévisionnel :** à l'étude  
**Calendrier :** démarrage des études 2022

**Action (cf. F. n°4) :**  
Aménagement d'un équipement polyvalent et d'une aire de jeux sur le site de loisirs de la Charme  
**Maître d'ouvrage :**  
MONTMIREY-LE-CHÂTEAU  
**Coût prévisionnel :** à l'étude  
**Calendrier :** démarrage des études 2022

**Action (cf. F. n°4 & 4.8) :**  
Création d'un « city parc »  
**Maître d'ouvrage :**  
ORCHAMPS  
**Coût prévisionnel :**  
220 000 € HT  
**Calendrier :**  
2022

**Action (cf. F. n°4) :** mise en sécurité et réfection de la falaise du mur d'escalade du chemin de halage-véloroute  
**Maître d'ouvrage :**  
RANCHOT  
**Coût prévisionnel :**  
146 540,00 € HT  
**Calendrier :** 2022-2023



Objectif opérationnel n°3  
**RENFORCER L'OFFRE D'AUTRES SERVICES PUBLICS  
 ET L'ACCÈS À LA SANTÉ** (Fiche n°5)

Améliorer l'accès aux droits et aux services publics des habitants :  
 l'information et l'accueil, l'accessibilité des équipements publics  
 et leur localisation.

**Action (cf. F. n°5 & 5.1) :**  
 Création d'une Gendarmerie intercommunale à Dampierre  
**Maître d'ouvrage :**  
 CCJN  
**Coût prévisionnel :**  
 3 333 333 € HT  
**Calendrier :**  
 2022-2026

**Action (cf. F. n°5) :**  
 Création d'un Pôle de services de la vallée de l'Ognon  
**Maître d'ouvrage :**  
 CCJN  
**Coût prévisionnel :**  
 À l'étude  
**Calendrier :**  
 Démarrage des études 2021

**Action (cf. F. n°5) :** étude d'opportunité pour la rénovation du siège de la CCJN à Dampierre ou son « dépaysement »  
**Maître d'ouvrage :**  
 CCJN  
**Coût prévisionnel :**  
 5 000 € HT  
**Calendrier :** à définir

**Action (cf. F. n°5 & 5.3) :**  
 Acquisition d'un hangar et aménagement d'un local pour le service technique communal  
**Maître d'ouvrage :**  
 PAGNEY  
**Coût prévisionnel :**  
 À l'étude  
**Calendrier :** NC

**Action (cf. F. n° 5) :**  
 Déplacement de la mairie d'Evans  
**Maître d'ouvrage :**  
 EVANS  
**Coût prévisionnel :**  
 À l'étude  
**Calendrier :**  
 NC

**Action (cf. F. n°5 & 5.5.1 à 5.5.6) :**  
 Accessibilité salle des fêtes, Agence Postale, mairie Dammartin-Marpain, cheminements doux  
**Maître d'ouvrage :**  
 DAMMARTIN-MARPAIN  
**Coût prévisionnel :** 199 335 € HT  
**Calendrier :** NC

**Action (cf. F. n° 5 & 5.6) :**  
 Aménagement parking accessibilité de la Poste  
**Maître d'ouvrage :**  
 ORCHAMPS  
**Coût prévisionnel :**  
 69 738,00 € HT  
**Calendrier :**  
 NC

**Action (cf. F. n° 5) :**  
 Création d'une maison de santé pluridisciplinaire  
**Maître d'ouvrage :**  
 ORCHAMPS  
**Coût prévisionnel :**  
 À l'étude  
**Calendrier :** NC

**Action (cf. F. n° 5 & 5.8) :**  
 Ré-aménagement de l'ancienne trésorerie en cabinet médical  
**Maître d'ouvrage :**  
 DAMPIERRE  
**Coût prévisionnel :**  
 38 000 € HT  
**Calendrier :**  
 À préciser

Objectif opérationnel n°4  
**OFFRIR UNE MEILLEURE COUVERTURE NUMÉRIQUE  
 À L'ENSEMBLE DES HABITANTS ET ENTREPRISES DU TERRITOIRE**  
 (Fiche n°6)

Le très haut débit constitue une condition indispensable pour l'accueil de nouveaux habitants et entreprises dans des conditions optimales.

**Action (cf. F. n°6) :**  
 Déploiement de la fibre optique FTTH sur le territoire  
**Maître d'ouvrage :** CD39 / CCJN  
**Coût prévisionnel :**  
 Selon Plan Fi CD39  
**Calendrier :** 2022-2024



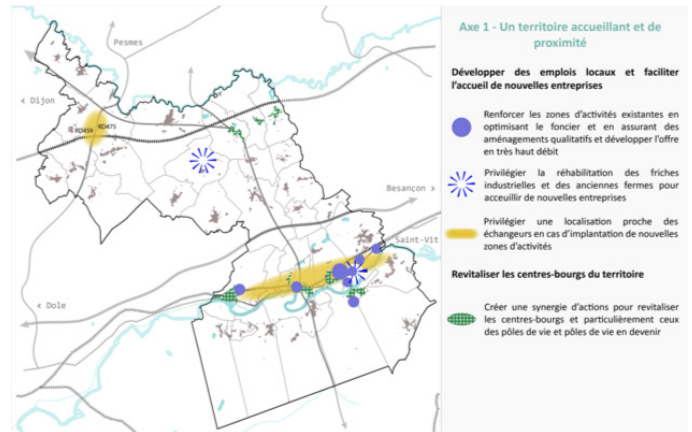
## A3 – Développer les emplois locaux et faciliter l'accueil de nouvelles entreprises

■ **Conforter les activités existantes** sur le territoire en anticipant leurs besoins de développement ;

■ **Prévoir du foncier pour faciliter l'implantation de nouvelles entreprises ou l'extension des entreprises locales, notamment le long de la RD673 ; privilégier la connexion à l'A36 (proche de l'échangeur autoroutier) et rééquilibrer l'offre sur le nord du territoire dans le cadre de l'implantation d'une nouvelle zone d'activité à vocation majoritairement artisanale ;**

■ **Privilégier la réhabilitation des friches** pour accueillir des nouvelles activités. ;

■ **Créer des espaces de « tiers lieux » mutualisés**, notamment à proximité des gares, pour encourager les nouvelles pratiques de travail (télétravail, coworking, « fabrique » de territoire) ;





# Orientation stratégique A3

## DÉVELOPPER LES EMPLOIS LOCAUX ET FACILITER L'ACCUEIL DE NOUVELLES ENTREPRISES

Objectif opérationnel n°1  
**RENFORCER LES ACTIVITÉS EXISTANTES POUR CONFORTER LE TISSU D'EMPLOIS LOCAUX ET ÉLABORER UNE STRATÉGIE D'ACCUEIL DE NOUVELLES ACTIVITÉS ET ENTREPRISES (Fiche N°7)**

L'objectif est d'aider au maintien et à l'accueil d'entreprises de type PME/TPE pour développer les emplois locaux et trouver un meilleur équilibre entre économie résidentielle et économie productive.

**Action (cf. F. n°7) :**  
 Élaboration d'un règlement d'intervention intercommunal d'aide à l'immobilier d'entreprises.  
**Maître d'ouvrage :** CCJN  
**Coût prévisionnel :** à l'étude  
**Calendrier :** 2022

Objectif opérationnel n°2  
**RENFORCER UNE OFFRE D'ACCUEIL EN MATIÈRE D'IMMOBILIER D'ENTREPRISES DIVERSIFIÉE (Fiche N°7)**

Construire une offre foncière, à travers notamment l'élaboration du PLUi, première étape de planification stratégique de l'accueil et du maintien sur le territoire des entreprises.

**Action (cf F. n°7 & 17.10) :**  
 Observatoire des friches d'activités et des espaces artificialisés  
**Maître d'ouvrage :** CCJN  
**Coût prévisionnel :** à préciser  
**Calendrier :** 2022

**Action (cf F. n°7) :** extension/ création de parcs d'activités économiques  
**Maître d'ouvrage :** CCJN  
**Coût prévisionnel :** À l'étude  
**Calendrier :** démarrage 2023

**Action (cf. F. n°7 & 7.1) :** étude d'opportunité et de faisabilité pour l'extension de l'espace d'activité des « Quatre Fesses » à Dammartin-Marpain  
**Maître d'ouvrage :** CCJN  
**Coût prévisionnel :** 8 175 € HT  
**Calendrier :** 2022

**Action (cf F. n°7) :** Développement d'une offre d'espaces de travail collaboratifs  
**Maître d'ouvrage :** CCJN  
**Coût prévisionnel :** À préciser  
**Calendrier :** 2022

### Objectif opérationnel n°3

#### DÉVELOPPER L'ANIMATION ÉCONOMIQUE (Fiche N° 7)

Définition et mise en œuvre de services adaptés aux entreprises, mise en réseau des acteurs économiques, promotion économique et image du territoire.

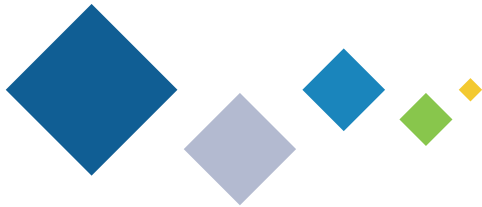
**Action (cf F. n° 7) :**  
 Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences Territorialisées (GPECT)  
**Maître d'ouvrage :** CCJN  
**Coût prévisionnel :** À l'étude  
**Calendrier :** 2022

**Action (cf F. n° 7) :** organisation et/ou participation à des événements économiques, dont les Rencontres économiques de JN  
**Maître d'ouvrage :** CCJN  
**Coût prévisionnel :** Rencontres économiques de JN : 11 000 € TTC  
**Calendrier :** en cours



#### **A4 – Promouvoir une offre de commerces et de services de proximité et encourager le développement de l'économie circulaire :**

- **Soutenir et renforcer les commerces de proximité, qui confortent le dynamisme local, afin de les maintenir et de pérenniser leur activité ; de stimuler leur dynamisme et leur fréquentation ;**
- **Mettre en place ou inciter des solutions de substitution dans les communes ne bénéficiant pas de commerces de proximité**
- **Faciliter la transformation et la commercialisation des produits locaux en circuits courts (producteurs – consommateurs) . ;**





## Orientation stratégique A4

# PROMOUVOIR UNE OFFRE DE COMMERCES ET DE SERVICES DE PROXIMITÉ ET ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

### Objectif opérationnel n°1

## RENFORCER LE RÔLE DES COMMERCES DE PROXIMITÉ DANS LA VIE QUOTIDIENNE DES HABITANTS (Fiche N°8)

L'objectif est de valoriser l'offre de commerce de proximité et développer la mise en place de solutions de substitutions (marchés ponctuels, de producteurs, commerces ambulants...).

#### Action (cf. F. n°8 & 8.1) :

Création d'un point multiservices (PMS)

#### Maître d'ouvrage :

THERVAY

#### Coût prévisionnel :

140 000 € HT

#### Calendrier :

Lancement des travaux : 2024

#### Action (cf. F. n°8 & 8.2) :

Aménagement d'une halle couverte

#### Maître d'ouvrage :

PAGNEY

#### Coût prévisionnel :

À l'étude

#### Calendrier :

À définir

#### Action (cf. F. n°8 & 11.1) :

Requalification de la friche industrielle de centre-bourg «Racine» dont création d'une halle de marché couvert

#### Maître d'ouvrage :

RANS

#### Calendrier :

Lancement phase travaux : 2022

### Objectif opérationnel n°2

## FAIRE LA PROMOTION DES PRODUCTIONS AGRICOLES LOCALES (Fiche N°8)

L'objectif est de développer une stratégie d'économie circulaire pour valoriser les productions agricoles locales et permettre aux consommateurs de s'approvisionner directement et connaître l'origine des produits achetés.

#### Action (cf. F. n°8 & 16 & 22) :

Projet alimentaire de territoire (PAT) du Pays Dolois – Pays de Pasteur

#### Maître d'ouvrage :

PAYS DOLOIS

#### Coût prévisionnel :

Selon Plan Fi Pays

#### Calendrier :

En cours

#### Action (cf. F. n°8 & 16 & 22) :

Création d'un magasin de producteurs (étude)

#### Maître d'ouvrage :

CCJN

#### Coût prévisionnel :

À l'étude

#### Calendrier :

À définir

#### Action (cf. F. n°8 & 16 & 22) :

Transformation des productions agricoles locales (étude)

#### Maître d'ouvrage :

CCJN

#### Coût prévisionnel :

À l'étude

#### Calendrier :

À définir



## AXE B : PRÉSERVER LA QUALITÉ DE VIE ET LA QUALITÉ DES ESPACES

La préservation des espaces naturels et agricoles est une évidence pour les élus de Jura Nord, d'autant plus que l'agriculture et les forêts sont des composantes essentielles, tant sur le plan économique que pour la préservation des paysages et de la biodiversité. L'aménagement du territoire doit alors se faire de manière équilibrée et durable et la consommation d'espace doit être maîtrisée pour répondre à une stratégie foncière définie et adaptée aux dynamiques et fonctionnements territoriaux : concilier développement du territoire et préservation du système environnemental global. Les objectifs nationaux de la loi Climat et Résilience viennent affirmer cet objectif phare, avec un horizon Zéro Artificialisation Nette d'ici 2050.

La prise en compte des risques (inondations, ruissellements) dans le PLUi vient renforcer cette volonté des élus à **bâtir un territoire résilient** en planifiant un développement qui intègre les contraintes environnementales dans ses aménagements et qui valorise les espaces soumis aux pressions et nuisances les plus fortes en tant que lieux de vie à part entière.

**La préservation du paysage doit être prise en compte à toutes les échelles**, que ce soit au niveau des grands ensembles structurants ou plus localement au cœur des bourgs, en cohérence avec le patrimoine et les formes urbaines. Les grandes continuités paysagères et naturelles doivent ainsi se poursuivre au sein des villages et bourgs, afin qu'ils ne créent pas de ruptures. Afin de recréer des **espaces publics accueillants**, invitant à la déambulation et aux rencontres, la qualité des espaces sera un axe majeur à travailler dans les aménagements.

Aussi, le développement de la mobilité demeure un axe prioritaire pour maintenir un cadre de vie de qualité dans les centres-bourgs ainsi qu'une **ambiance apaisée et sécurisée pour les habitants de Jura Nord**.

Ces engagements devront permettre de faire émerger de nouveaux usages en s'appuyant sur des aménagements adaptés ou sur des initiatives citoyennes. Ils sont déclinés au sein des orientations suivantes.





## **B1- Développer la mobilité pour tous, entre les différents pôles du territoire, respectueuse de la qualité du cadre de vie.**

Le territoire souhaite **élaborer un schéma global des déplacements afin de mettre en place une mobilité plus durable et sensibiliser les usagers pour limiter les consommations énergétiques et les émissions de GES induites ainsi que les impacts sur la qualité de l'air et les nuisances sonores, en développant des alternatives à la voiture individuelle, dans un objectif d'adaptation au changement climatique et de réduction des risques sanitaires associés :**

- Sensibiliser les usagers à l'offre ferroviaire et développer les aménagements et les solutions de transport proches des gares pour favoriser le report modal sur cette offre de mobilité ;

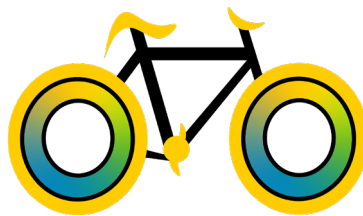
- Favoriser le co-voiturage et l'autopartage, développer des aires de stationnement stratégiques, cohérentes et dimensionnées ainsi que le transport à la demande ;

- Inciter à l'utilisation de véhicules à énergie alternative, notamment électriques et hydrogènes, et encourager le développement des dispositifs liés à leur entretien et fonctionnement (bornes de recharge...)

- Permettre le développement d'un maillage en liaison douce et de mise en réseau des espaces publics au sein des centres-bourgs et entre eux afin de diminuer les déplacements en voiture et de sécuriser les déplacements doux ;

- Développer les mobilités actives en aménageant un réseau de pistes cyclables et piétonnes sécurisées intra et intercommunales en lien avec les grands itinéraires existants ou projetés (Euro-véloroute EV6) ;

- Sécuriser les sites de desserte des transports scolaires



## Orientation stratégique B1

# DÉVELOPPER LA MOBILITÉ POUR TOUS, ENTRE LES DIFFÉRENTS PÔLES DU TERRITOIRE, RESPECTUEUSE DE LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE

### Objectif opérationnel n°1

## ÉLABORER UNE STRATÉGIE DES MOBILITÉS

(Fiche n°9)

Jura Nord souhaite réaliser un schéma simplifié des mobilités pour déterminer les stratégies et actions, avec les partenaires de la mobilité. Dans un premier temps, Jura Nord souhaite étudier le développement des axes de mobilité douce pour les résidents et les touristes.

#### Action (cf. F. n° 9) :

Schéma intercommunal des mobilités et des Déplacements Doux

**Maître d'ouvrage :** ANCT/CCJN

**Coût prévisionnel :**

15 650 € HT

**Calendrier :** 2023

### Objectif opérationnel n°2

## CRÉER DES ITINÉRAIRES ADAPTÉS AUX MOBILITÉS DOUCES (PIÉTON, VÉLO) (Fiche n°9)

L'objectif est de permettre le développement d'un maillage en liaisons douces, afin de relier les communes entre elles, et sécuriser les traversées à l'intérieur des centres-bourgs.

**Action (cf. F. n°9) :** création de voies douces piétonnes/ cyclables intervillages Jura Nord (Thervay/Ougney/Vitreux/Pagney, Dampierre/Fraisans, Orchamps/Our)

**Maître d'ouvrage :** CCJN

**Coût prévisionnel :**

208 333,33 € HT

**Calendrier :** 2023

**Action (cf. F. n°9 & 9.3) :**

création d'un cheminement pour les piétons de 430m le long de la rue de Brans

**Maître d'ouvrage :**

MONTMIREY-LE-CHÂTEAU

**Coût prévisionnel :** 23 354 € HT

**Calendrier :**

2023

**Action (cf. F. n°9 & 9.4) :**

Sécurisation circuits piétonniers et signalisation

**Maître d'ouvrage :**

THERVAY

**Coût prévisionnel :**

34 144 € HT

**Calendrier :**

2023

**Action (cf. F. n°9 & 9.5) :**

Création d'une passerelle modes doux accolée au pont de Salans

**Maître d'ouvrage :**

CD39/CCJN

**Coût prévisionnel :**

323 000 € HT

**Calendrier :**

À préciser

### Objectif opérationnel n°3

## FAVORISER LES TRANSPORTS ALTERNATIFS À LA VOITURE INDIVIDUELLE ET THERMIQUE (Fiche n° 9)

À travers notamment la création d'infrastructures d'accueil pour limiter l'autosolisme thermique (covoiturage, bornes de recharge pour véhicules électriques...).

**Action (cf F. n°9) :** étude d'opportunité et de faisabilité pour l'aménagement d'une aire de covoiturage de l'échangeur à Gendrey

**Maître d'ouvrage :**

CCJN

**Coût prévisionnel :**

À l'étude

**Calendrier :** à définir

**Action (cf F. n°9) :** installation de bornes de recharge pour véhicules électriques

Jura Nord

**Maître d'ouvrage :**

CCJN

**Coût prévisionnel :**

À l'étude

**Calendrier :** 2022

**Action (cf F. n°9) :** AMI Installation de Bornes de recharge pour véhicules électriques (IRVE)

**Maître d'ouvrage :**

NC

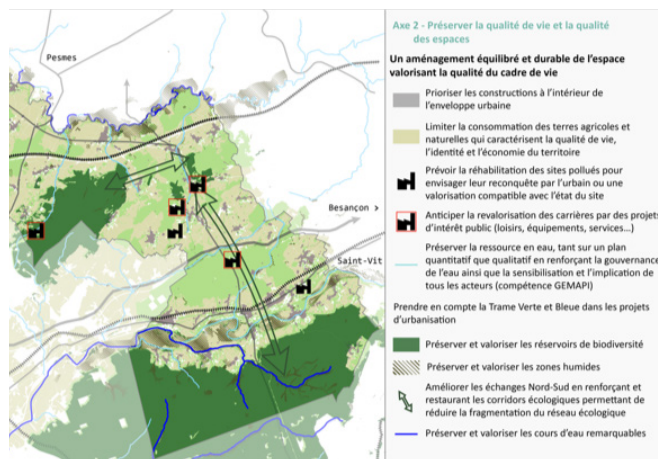
**Coût prévisionnel :**

12 500 € HT

**Calendrier :** AMI SIDEC en cours

## B2 – Veiller à un aménagement équilibré et durable de l'espace valorisant la qualité du cadre de vie.

Le bloc communal travaille à se doter d'un document de planification commun (PLUi) avec son Projet de territoire et sa stratégie foncière, permettant de partager une harmonisation des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ; intégrant les questions de l'habitat, des transports et des déplacements, des réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, d'équipement commercial, de développement économique et des loisirs, à l'échelle communale et de l'ensemble de la communauté de communes, et même au-delà (SCOT), dans une logique de développement durable, de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.



■ **Renforcer l'armature territoriale de Jura Nord en étoffant l'offre de logements principalement dans les pôles de vie et pôles de vie en devenir, en conciliant remobilisation des logements vacants et construction neuve en priorisant la mobilisation des dents creuses au sein de l'enveloppe urbaine ;**

■ **Conforter le caractère villageois des petites communes tout en leur permettant un développement maîtrisé ;**

■ **Favoriser la maîtrise de la densification du territoire et la diversification des formes urbaines moins consommatrices d'espaces et répondant aux attentes des habitants ;**

■ **Maintenir la qualité du cadre de vie, développer le lien social et renforcer les liens intergénérationnels, en s'appuyant sur la mise en valeur des espaces publics existants (proposer des espaces publics accessibles, sécurisés, attractifs et qualitatifs) et à créer, support de l'animation locale ;**

■ **Remobiliser les sites anciennement exploités en vue d'une réduction de la consommation d'espace en lien avec le développement de nouvelles activités économiques, de nouveaux équipements ou services ;**

■ **Maîtriser la consommation d'espaces à vocation d'activités tout en répondant aux besoins de développement d'activités locales.**

■ **Limiter la consommation des terres agricoles et naturelles qui caractérisent la qualité de vie, l'identité et l'économie du territoire : prendre en compte la qualité agronomique des terres dans le choix des secteurs de développement**

■ **Préserver et valoriser les ressources naturelles et les richesses paysagères et patrimoniales et notamment la ressource en eau, tant sur un plan quantitatif que qualitatif en renforçant la gouvernance de l'eau ainsi que la sensibilisation et l'implication de tous les acteurs (GEMAPI) et en garantissant des conditions optimales d'assainissement des eaux usées et de partage de la ressource dans le respect de ses capacités.**



## Orientation stratégique B2

# VEILLER À UN AMÉNAGEMENT ÉQUILIBRÉ ET DURABLE DE L'ESPACE VALORISANT LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE

### Objectif opérationnel n°1

#### SE DOTER DE DOCUMENTS DE PLANIFICATION COMMUNS

(Fiche n°10)

Le bloc communal travaille à se doter de documents de planification communs, au sein de son périmètre et au-delà, permettant de partager une harmonisation des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers...

##### Action (cf. F. n°10) :

Élaboration d'un PLUi Jura Nord

**Maître d'ouvrage :** CCJN

**Coût prévisionnel :** 140 000 € HT

**Calendrier :** en cours

##### Action (cf. F. n°21) :

Élaboration d'un SCOT du Pays Dolois

**Maître d'ouvrage :** PAYS DOLOIS

**Coût prévisionnel :** NC

**Calendrier :** à définir

### Objectif opérationnel n°2

#### VALORISER LES « CŒURS DE VILLAGES » (Fiche n° 11)

L'objectif est de maintenir un cadre de vie de qualité et accessible dans les centres-bourgs, en cohérence avec le patrimoine local à valoriser, ainsi qu'une ambiance apaisée et sécurisée pour les habitants. L'amélioration de la qualité des espaces publics permet de passer d'une logique utilitaire à une logique de lieu de vie et de lien social.

##### Action (cf. F. n°11 & 11.1) :

Requalification de la friche industrielle de centre-bourg « Racine »

**Maître d'ouvrage :** RANS

**Coût prévisionnel :**

1, 627 M€ HT

**Calendrier :**

2<sup>e</sup> semestre 2022

##### Action (cf. F. n°11) :

Aménagement d'espaces publics du cœur de village

**Maître d'ouvrage :** EVANS

**Coût prévisionnel :**

À l'étude

**Calendrier :** à définir

##### Action (cf. F. n°11) :

Aménagement d'espaces publics du cœur de village

**Maître d'ouvrage :**

MONTMIREY-LA-VILLE

**Coût prévisionnel :**

À l'étude

**Calendrier :** à définir

##### Action (cf. F. n°11) :

Aménagement d'espaces publics du cœur de village

**Maître d'ouvrage :**

OFFLANGES

**Coût prévisionnel :**

À l'étude

**Calendrier :** à définir

##### Action (cf. F. n°11 & 11.5.1 & 11.5.2) :

réfection de la place de la fontaine et travaux d'aménagements et de sécurité de la traversée du bourg, EP

**Maître d'ouvrage :** SALIGNY

**Coût prévisionnel :**

364 892 € HT

**Calendrier :** 2022

##### Action (cf. F. n°11 & 11.6) :

Travaux d'aménagement et de sécurisation de la rue Franche, RD n°238

**Maître d'ouvrage :**

SERMANGE

**Coût prévisionnel :**

326 000 € HT

**Calendrier :** lancement des

travaux printemps 2023

##### Action (cf. F. n°11 & 11.7) :

Aménagement de la place centrale des Cygnes

**Maître d'ouvrage :**

THERVAY

**Coût prévisionnel :**

150 000 € HT

**Calendrier :** 2022-2024

##### Action (cf. F. n°11) : Ré-

novation de la fontaine-lavoir de centre-bourg et aménagements de convivialité

**Maître d'ouvrage :**

MONTMIREY-LE- CHÂTEAU

**Coût prévisionnel :**

À l'étude

**Calendrier :** à définir

##### Action (cf. F. n°11) :

Aménagement de sécurité de la traverse du bourg de Courtefontaine, RD 73

**Maître d'ouvrage :**

COURTEFONTAINE

**Coût prévisionnel :**

427 340 € HT

**Calendrier :** à définir

##### Action (cf. F. n°11 & 11.10) :

Réfection de la rue de l'Église

**Maître d'ouvrage :**

PAGNEY

**Coût prévisionnel :**

À l'étude

**Calendrier :**

2022

##### Action (cf. F. n°11 & 11.11) :

Travaux de voirie sécurisation RD 76

**Maître d'ouvrage :** OUR

**Coût prévisionnel :**

105 837 € HT

**Calendrier :**

lancement des travaux :

été 2022

##### Action (cf. F. n°11 & 11.12.1 & 11.12.2) :

Réfection routes de Champagny et de Champagnolot

**Maître d'ouvrage :**

MONTMIREY-LE- CHÂTEAU

**Coût prévisionnel :**

56 566 € HT

**Calendrier :** 2022

##### Action (cf. F. n°11 & 11.13) :

Réfection de la rue Basse

**Maître d'ouvrage :**

RANS

**Coût prévisionnel :**

54 234 € HT

**Calendrier :** 2022

##### Action (cf. F. n°11 & 11.14.1 & 11.14.2) :

aménagement du Champ Rond et réfections rue de la Forge/route de Courtefontaine/route de Charchillac

**Maître d'ouvrage :** SALANS

**Coût prévisionnel :**

195 000 € HT

**Calendrier :** 2022



### Objectif opérationnel n°3

## REMOBILISER LES SITES ANCIENNEMENT EXPLOITÉS EN VUE D'UNE RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION D'ESPACE

Prévoir la réhabilitation de sites artificialisés pour envisager leur reconquête par l'urbain ou une valorisation compatible avec l'état du site. Il s'agit notamment d'anticiper la revalorisation des carrières par des projets d'intérêt public (loisirs, équipements, services, EnR...).

**Action (cf. F. n°17) :** reconversion de friches d'activités et d'anciennes carrières en sites de production d'EnR  
**Maître d'ouvrage :** CCJN  
**Coût prévisionnel :** à l'étude  
**Calendrier :** études en cours

**Action (cf. F. n°17 & 17.10) :** inventaire des espaces artificialisés Jura Nord  
**Maître d'ouvrage :** CCJN  
**Coût prévisionnel :** 8466 € HT  
**Calendrier :** 2022-2023

### Objectif opérationnel n°4

## PRÉSERVER ET VALORISER LES RESSOURCES NATURELLES ET LES RICHESSES PAYSAGÈRES ET PATRIMONIALES (Fiche n°12)

Afin de préserver les ressources en eau du territoire, tant sur un plan quantitatif que qualitatif, Jura Nord investit dans un programme pluriannuel de réhabilitation des systèmes d'assainissement, et les communes dans un programme de renouvellement des conduites d'eau potable.

**Action (cf. F. n°12 & 12.1) :** Suppression de la station d'épuration de FRAISANS – SALANS au profit du transfert des effluents sur la station de Ranchot avec extension de sa capacité de 4000 EH à 6 000 EH et bassin d'orage.  
**Maître d'ouvrage :** CCJN  
**Coût prévisionnel :** 3,92 M€ HT  
**Calendrier :** 2022-2023

**Action (cf. F. n°12 & 12.2) :** Réhabilitation des réseaux sur les 5 communes raccordées à la station de RANCHOT  
**Maître d'ouvrage :** CCJN  
**Coût prévisionnel :** 1,3 M€ HT  
**Calendrier :** 2022-2024

**Action (cf. F. n°12 & 12.3) :** Réhabilitation des réseaux et construction d'une nouvelle station d'épuration 130 EH à LOUVATANGE  
**Maître d'ouvrage :** CCJN  
**Coût prévisionnel :** 478 000 € HT  
**Calendrier :** 2022-2023

**Action (cf. F. n°12 & 12.4) :** Réhabilitation des réseaux et construction d'une nouvelle station d'épuration à VITREUX  
**Maître d'ouvrage :** CCJN  
**Coût prévisionnel :** 1 151 616 € HT  
**Calendrier :** 2022-2023

**Action (cf. F. n°12 & 12.5) :** Réhabilitation des réseaux et construction d'une nouvelle station d'épuration à ORCHAMPS  
**Maître d'ouvrage :** CCJN  
**Coût prévisionnel :** 2, 298 M€ HT  
**Calendrier :** 2022-2023

**Action (cf. F. n°12 & 12.6) :** Réhabilitation des réseaux sur les communes de Montmirey-la-Ville et Montmirey-le-Château  
**Maître d'ouvrage :** CCJN  
**Coût prévisionnel :** 600 000 € HT  
**Calendrier :** 2022-2023

**Action (cf. F. n°12 & 12.7) :** Réhabilitation des réseaux et construction d'une nouvelle station d'épuration à OUGNEY  
**Maître d'ouvrage :** CCJN  
**Coût prévisionnel :** 1,6 M€ HT  
**Calendrier :** 2022-2024

**Action (cf. F. n°12 & 12.8) :** Réhabilitation des réseaux sur la commune de PAGNEY  
**Maître d'ouvrage :** CCJN  
**Coût prévisionnel :** 500 000 € HT  
**Calendrier :** 2022-2023

**Action (cf. F. n°12 & 12.9) :** Réhabilitation des réseaux et construction d'une nouvelle station d'épuration à PLUMONT  
**Maître d'ouvrage :** CCJN  
**Coût prévisionnel :** 350 000 € HT  
**Calendrier :** 2025-2026

**Action (cf. F. n°12 & 12.10) :** Réhabilitation des réseaux et construction d'une nouvelle station d'épuration à SALIGNEY  
**Maître d'ouvrage :** CCJN  
**Coût prévisionnel :** 300 000 € HT  
**Calendrier :** 2025-2026

**Action (cf. F. n°12 & 12.11) :** Réhabilitation des réseaux et construction d'une nouvelle station d'épuration à TAXENNE  
**Maître d'ouvrage :** CCJN  
**Coût prévisionnel :** 700 000 € HT  
**Calendrier :** lancement des travaux : 2023-2024

**Action (cf. F. n°12 & 12.12.1 & 12.12.2) :** Réhabilitation du réseau d'eau potable – DECI  
**Maître d'ouvrage :** PLUMONT  
**Coût prévisionnel :** 429 348 € HT  
**Calendrier :** lancement des travaux : printemps 2022

**Action (cf. F. n°11.5.1) :** Réhabilitation du réseau d'eau potable  
**Maître d'ouvrage :** SALIGNEY  
**Coût prévisionnel :** À l'étude  
**Calendrier :** 2022

**Action (cf. F. n°12 & 12.13) :** Renouvellement de conduites d'eau potable  
**Maître d'ouvrage :** SIE DAMPIERRE  
**Coût prévisionnel :** 354 091 € HT  
**Calendrier :** 2022

**Action (cf. F. n°12 & 12.14.1 & 12.14.2) :** Renouvellement de conduites d'eau potable  
**Maître d'ouvrage :** SIE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU  
**Coût prévisionnel :** 575 000 € HT  
**Calendrier :** 2022



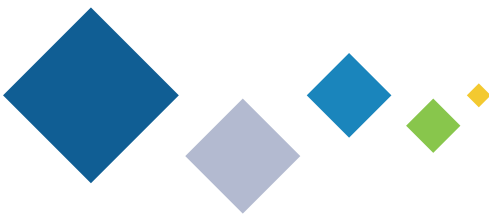
### **B3 - Intégrer les risques dans le choix d'aménagement pour faire de jura nord un territoire résilient.**

- Mieux connaître et intégrer les risques naturels dans les choix d'aménagement afin de valoriser au mieux les espaces concernés sans augmenter la vulnérabilité du territoire ;

- S'appuyer notamment sur les résultats de l'étude menée sur l'identification des zones vulnérables au ruissellement et à l'érosion des sols ;

- Privilégier une urbanisation sobre en imperméabilisation des sols et une gestion des eaux pluviales à la parcelle pour retrouver un cycle naturel de l'eau ;

- Prévenir les phénomènes d'inondation par des travaux de renaturation des cours d'eau, en assurant la protection des zones humides et des ripisylves des cours d'eau.





## Orientation stratégique B3

# INTÉGRER LES RISQUES DANS LE CHOIX D'AMÉNAGEMENT POUR FAIRE DE JURA NORD UN TERRITOIRE RÉSILIENT

### Objectif opérationnel n°1

## PRENDRE EN COMPTE LES RISQUES DANS LES PROJETS D'URBANISATION ET RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE (Fiche n°13)

L'objectif est d'intégrer les risques naturels dans les choix d'aménagement afin de valoriser au mieux les espaces concernés, sans augmenter la vulnérabilité du territoire, et privilégier une urbanisation sobre en imperméabilisation des sols. À ce titre, Jura Nord finalise actuellement des études sur l'identification des zones vulnérables au ruissellement, proposant des solutions de lutte adaptées aux communes.

**Action (cf. F. n°13) :** études eaux de ruissellement et érosion des sols  
**Maître d'ouvrage :** CCJN  
**Coût prévisionnel :** 66 364,54 € HT  
**Calendrier :** en cours

**Action (cf. F. n°13) :** mise en service d'un puits perdu, busage, création d'une digue et d'une zone de rétention et création d'un réseau pluvial  
**Maître d'ouvrage :** RANCHOT  
**Coût prévisionnel :** 139 469 € HT  
**Calendrier :** 2022-2023

**Action (cf. F. n°13 & 13.3) :** création d'une digue et de deux zones de rétention et réseau pluvial  
**Maître d'ouvrage :** SERMANGE  
**Coût prévisionnel :** 134 000 € HT  
**Calendrier :** Démarrage des travaux : juillet 2022

**Action (cf. F. n°13 & 13.4) :** construction de deux bassins de rétention  
**Maître d'ouvrage :** VITREUX  
**Coût prévisionnel :** 391 352,50 € HT  
**Calendrier :** 2021-2022

**Action (cf. F. n°13 & 13.5) :** réfection chemin du Val Saint Jean  
**Maître d'ouvrage :** THERVAY  
**Coût prévisionnel :** 16 197 € HT  
**Calendrier :** 2022

**Action (cf. F. n°13 & 13.6) :** travaux de redimensionnement d'un busage  
**Maître d'ouvrage :** SERMANGE  
**Coût prévisionnel :** 9 850 € HT  
**Calendrier :** 2022

### Objectif opérationnel n°2

## ANTICIPER UNE POTENTIELLE INTENSIFICATION DES RISQUES LIÉE AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE (Fiche n°14)

Dans le cadre des contrats de rivière « Doubs » et « Ognon », l'objectif est de prévenir les phénomènes d'inondation par des travaux de renaturation des cours d'eau, en assurant la protection des zones humides et des ripisylves des cours d'eau, et en favorisant la biodiversité.

**Action (cf. F. n°14 & CR Doubs) :** restauration écologique du ruisseau d'Evans dans la traversée du village  
**Maître d'ouvrage :** SMDL/CCJN  
**Coût prévisionnel :** 220 000 € HT  
**Calendrier :** 2022-2023

**Action (cf. F. n°14 & CR Doubs) :** définition d'un programme de restauration du ruisseau des Doulonnes  
**Maître d'ouvrage :** SMDL/CCJN  
**Coût prévisionnel :** 55 750 € HT  
**Calendrier :** 2022-2023

**Action (cf. F. n°14 & CR Doubs) :** renaturation de la Vèze d'Ougney  
**Maître d'ouvrage :** SMAMBVO/CCJN  
**Coût prévisionnel :** 1,757 M€ HT  
**Calendrier :** lancement des travaux : mi-2022

**Action (cf. F. n°14 & CR Doubs) :** Bief de Nilieu  
**Maître d'ouvrage :** SMAMBVO/CCJN  
**Coût prévisionnel :** 60 000 € HT  
**Calendrier :** 2022-2024

**Action (cf. F. n°14 & CR Doubs) :** Atlas biodiversité  
**Maître d'ouvrage :** SMAMBVO/CCJN  
**Coût prévisionnel :** 59 762 € HT  
**Calendrier :** en cours

**Action (cf. F. n°14 & CR Doubs) :** Gravelon  
**Maître d'ouvrage :** SMAMBVO/CCJN  
**Coût prévisionnel :** 5 000 € HT  
**Calendrier :** 2023-2028

**Action (cf. F. n°14 & CR Doubs) :** Vèze de Brans  
**Maître d'ouvrage :** SMAMBVO/CCJN  
**Coût prévisionnel :** 96 000 € HT  
**Calendrier :** 2027

**Action (cf. F. n°14) :** Programme pluriannuel d'entretien de la végétation  
**Maître d'ouvrage :** SMDL/SMAMBVO/CCJN  
**Coût prévisionnel :** 144 500 € HT  
**Calendrier :** en cours

**Action (cf. F. n°14 & 14.9) :** Restauration de l'Espace de Bon Fonctionnement (EBF) du Doubs  
**Maître d'ouvrage :** EPTB  
**Coût prévisionnel :** À l'étude  
**Calendrier :** études préalables 2021-2024

**Action (cf. F. n°14) :** Renaturation du cours d'eau « orphelin » de la Brizotte (à inscrire au contrat de rivière Saône) B3110  
**Maître d'ouvrage :** CCJN/?  
**Coût prévisionnel :** À l'étude  
**Calendrier :** à définir

## AXE C : DÉVELOPPER UNE IDENTITÉ JURA NORD APPUYÉE SUR SES SPÉCIFICITÉS

Le territoire de Jura Nord est caractérisé par une diversité de paysages et d'ambiances (paysage agricole, forêts, bords de rivières naturels, bords de rivières urbains, paysage industriel, relief fortement marqué, relief doux...). Les grands éléments géographiques (rivière du Doubs et de l'Ognon, Massif de la Serre, Forêt de Chaux) structurent ces paysages et jouent le rôle de marqueurs de l'identité du territoire. Les motifs paysagers sont bien conservés et présentent un équilibre entre bâti-naturel-agricole renforcé par une diversité de patrimoines dont un petit patrimoine vernaculaire riche. Les projets d'aménagement devront garantir l'intégration de ces sensibilités pour promouvoir le développement touristique de Jura Nord.

L'agriculture constitue aussi une spécificité du territoire, le développement de Jura Nord devra permettre le **maintien et la pérennisation des activités agricoles**. Les élus souhaitent aussi développer des pratiques extensives et raisonnées afin de valoriser **une agriculture locale, durable et respectueuse de la biodiversité**.

Cette démarche éco-citoyenne s'inscrit en cohérence avec la politique TEPOS-TE-PCV du territoire qui fixe des **objectifs d'exemplarité énergétique** vis-à-vis des consommations énergétiques, des émissions de GES et **des productions d'énergie renouvelable**.

Le Projet de territoire appuie la Communauté de communes dans la mise en œuvre de sa politique de développement durable au travers des orientations suivantes :



### **Orientation C.1 - La préservation et la découverte du patrimoine / S'ouvrir au développement touristique**

■ Mettre en place une stratégie globale en lien avec les territoires voisins et s'appuyant sur le tourisme de pleine nature et le tourisme de loisirs et découverte

✓ Développer, diversifier et animer l'offre touristique: activités, hébergement, gîtes, chambres d'hôtes, restauration...(Ex: Orchamps)

✓ Développer et connecter les circuits de découverte existants entre eux et avec les circulations douces (vélo, véloroute, VTT, randonnée, équestres, etc) dans le cadre d'un schéma intercommunal des mobilités actives

✓ Offrir une qualité d'accueil et maîtriser la fréquentation des lieux naturels ;

✓ Conforter et développer la signalétique touristique, support de communication et de valorisation des sites et infrastructures existantes ;

✓ Développer la communication en intégrant le numérique dans la stratégie touristique Jura Nord, à l'occasion de la refonte de son site internet ;

■ Garantir le devenir et la visibilité du patrimoine du territoire :

✓ Promouvoir la sauvegarde et/ou remise en état des grands bâtiments patrimoniaux et anciennement industriels (châteaux, demeures bourgeoises, industries du XIXe & ouvrages d'art) ;

✓ Assurer la valorisation et gestion des « grands sites » , « relais » du patrimoine de la communauté de communes



## Orientation stratégique C1

# PRÉSERVATION ET DÉCOUVERTE DU PATRIMOINE – S'OUVRIR AU DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

### Objectif opérationnel n°1

**METTRE EN PLACE UNE STRATÉGIE GLOBALE EN LIEN AVEC LES TERRITOIRES VOISINS EN S'APPUYANT SUR LE TOURISME DE PLEINE NATURE ET LE TOURISME DE LOISIRS ET DE DÉCOUVERTE**

(Fiche n°15)

En lien avec l'Eurovéloroute 6, les objectifs sont de diversifier et animer l'offre touristique, connecter les circuits de découverte existants entre eux et avec les circulations douces, offrir une qualité d'accueil et maîtriser la fréquentation des milieux naturels, et développer la signalétique touristique.

**Action (cf. F. n°15) :** élaboration d'une stratégie de positionnement et de marketing touristique  
**Maître d'ouvrage :** CCJN  
**Coût prévisionnel :** 5 100 € TTC  
**Calendrier :** 2022-2023

**Action (cf. F. n°15) :** amélioration de l'accueil (touristique) en forêt de Chaux  
**Maître d'ouvrage :** PAYS DOLOIS/CCJN  
**Coût prévisionnel :** selon Plan Fi Pays  
**Calendrier :** en cours

**Action (cf. F. n°15 & 15.3) :** Élaboration d'un contrat de canal du Rhône au Rhin  
**Maître d'ouvrage :** CAGD/CCJN  
**Coût prévisionnel :** selon Plan Fi du dispositif  
**Calendrier :** en cours

**Action (cf. F. n°15) :** Renforcement du PDIPR Jura Nord  
**Maître d'ouvrage :** CCJN  
**Coût prévisionnel :** 121 580 € HT  
**Calendrier :** 2022-2023

### Objectif opérationnel n°2

**VALORISER LES « SITES RELAIS »  
DU PATRIMOINE JURA NORD (Fiche n°15)**

L'objectif est d'assurer la mise en réseau, la valorisation et la gestion des « grands sites » du patrimoine de la Communauté de communes.

**Action (cf. F. n°15) :** aménagement touristique de la Tour médiévale à Ougney  
**Maître d'ouvrage :** CCJN  
**Coût prévisionnel :** à l'étude  
**Calendrier :** à préciser

**Action (cf. F. n°15) :** aménagement du site archéologique mérovingien à Evans  
**Maître d'ouvrage :** CCJN  
**Coût prévisionnel :** à préciser  
**Calendrier :** à préciser





## Orientation C.2 - Promouvoir une agriculture redynamisée et durable

### ■ Promouvoir les pratiques agricoles extensives et durables :

✓ Promouvoir et encourager les démarches Agro-environnementales et Climatiques ;

✓ Développer une stratégie d'économie circulaire pour valoriser les productions agricoles locales et permettre aux consommateurs de s'approvisionner directement et de connaître l'origine des produits achetés ;

■ Impulser et soutenir l'installation de nouveaux agriculteurs pour assurer le renouvellement des générations d'agriculteurs et maintenir une population rurale sur le territoire :

✓ Protéger les sols, favoriser l'installation d'exploitations bio, durables et/ou raisonnées et accompagner les exploitations du territoire vers leurs potentielles conversions ;

✓ Diversifier et mutualiser les activités agricoles ;

✓ Faciliter les transmissions /reprises d'exploitation agricoles ;

✓ Préserver l'accessibilité des exploitations et la qualité agronomique des terres agricoles

✓ Valoriser et conforter la filière bois locale avec le soutien de la sylviculture pour répondre aux objectifs de lutte contre le changement climatique ;

✓ Anticiper les besoins futurs de la sylviculture par le maintien des dessertes et espaces de stockage du bois ;

✓ Développer les réseaux de chaleur dans les opérations d'ensemble et les bâtiments publics ;

✓ Développement d'une coopération territoriale « à énergie positive » avec les acteurs socio-économiques locaux.





## Orientation stratégique C2

### **PROMOUVOIR UNE AGRICULTURE REDYNAMISÉE ET DURABLE**

#### Objectif opérationnel n°1

#### **PROMOUVOIR LES PRATIQUES AGRICOLES EXTENSIVES ET DURABLES (Fiche n°16)**

Les objectifs sont de promouvoir et encourager les démarches agro-environnementales et climatiques, et développer une stratégie d'économie circulaire pour valoriser les productions agricoles locales.

**Action (cf. F. n°16 & 22) :** stratégie d'économie circulaire pour valoriser les productions locales et les déchets

**Maître d'ouvrage :**  
CCJN

**Coût prévisionnel :** à l'étude

**Calendrier :** en cours

#### Objectif opérationnel n°2

#### **IMPULSER ET SOUTENIR L'INSTALLATION DE NOUVEAUX AGRICULTEURS POUR ASSURER LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS D'AGRICULTEURS ET MAINTENIR UNE POPULATION RURALE SUR LE TERRITOIRE (Fiche n°16)**

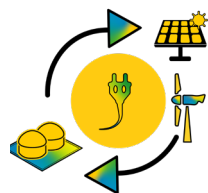
Les objectifs sont de protéger les sols, favoriser l'installation d'exploitations bio, durables et/ou raisonnées, et accompagner les exploitations du territoire vers leur potentielle conversion.

**Action (cf F. n°16) :** pérennisation des activités agricoles du territoire en facilitant les « transitions » (transmissions /reprises d'exploitation, reconversions)

**Maître d'ouvrage :**  
CCJN

**Coût prévisionnel :** à l'étude

**Calendrier :** à définir



### **Orientation C.3 - Valoriser le positionnement de Jura Nord comme Territoire à énergie positive (TEPOS)**

Concrétiser la stratégie de positionnement du territoire autour de la croissance verte, avec les démarches TEPOS – TEPCV en réduisant les consommations énergétiques et les émissions de GES ainsi qu'en augmentant la production d'énergies renouvelables et s'inscrire dans les dynamiques régionales et tendre vers une neutralité carbone d'ici 2050 en participant aux objectifs de réduction de 50% des émissions de GES d'ici 2030, puis de 79% d'ici 2050.

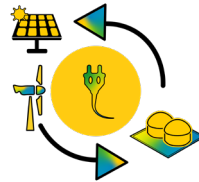
- **Créer ou soutenir les circuits de valorisation des déchets en lien avec l'économie circulaire à mettre en œuvre localement** en favorisant l'installation d'unités de méthanisation en lien avec les effluents de l'agriculture ou avec les boues des stations d'assainissement ;

- Développer le solaire et le thermique et la géothermie au regard des potentialités, notamment à l'échelle des bâtiments pour créer un mix énergétique tout en portant une attention particulière au respect de la qualité architecturale et patrimoniale des bâtiments ;

- Poursuivre la mise en place de l'éolien sur le territoire ;

- Développer des filières en lien avec les spécificités du territoire





## Orientation stratégique C3

# VALORISER LE POSITIONNEMENT DE JURA NORD COMME TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE (TEPOS)

### Objectif opérationnel n°1

## RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES ET LES ÉMISSIONS DE GES (Fiche n°17)

L'objectif est notamment de s'inscrire dans les dynamiques régionales et tendre vers une neutralité carbone d'ici 2050, en participant aux objectifs de réduction de 50% des émissions de GES d'ici 2030, puis de 79% d'ici 2050. Pour y parvenir, la recherche de la performance énergétique des bâtiments et des aménagements publics doit être prise en compte dans les projets, comme la question des mobilités durables et la réduction des déplacements. Le tout dans une logique de réduction des risques de vulnérabilité énergétique des ménages.

**Action (cf. F. n°17 & 17.1) :**  
 Réalisation d'audits énergétiques groupés sur des bâtiments publics communaux et intercommunaux  
**Maître d'ouvrage :** CCJN  
**Coût prévisionnel :**  
 18 220 € HT  
**Calendrier :** en cours

**Action (cf. F. n°1 & 17) :**  
 Plateforme locale (d'information) de la rénovation énergétique et de l'habitat durable  
**Maître d'ouvrage :** CCJN  
**Coût prévisionnel :**  
 À l'étude  
**Calendrier :** à définir

**Action (cf. F. n°17 & 17.2) :**  
 Rénovation thermique du logement de l'ancienne Poste  
**Maître d'ouvrage :**  
 THERVAY  
**Coût prévisionnel :**  
 95 720 € HT  
**Calendrier :** lancement des travaux : 2023

**Action (cf. F. n°17 & 17.3) :**  
 Rénovation thermique des quatre logements conventionnés du bâtiment « Les Marronniers »  
**Maître d'ouvrage :** THERVAY  
**Coût prévisionnel :**  
 102 964 € HT  
**Calendrier :** lancement des travaux : 2023

**Action (cf. F. n°17 & 17.4) :**  
 Rénovation thermique de deux logements et création d'un logement supplémentaire place de la Mairie  
**Maître d'ouvrage :**  
 THERVAY  
**Coût prévisionnel :**  
 209 470 € HT  
**Calendrier :** lancement des travaux : 2023

**Action (cf. F. n°17 & 17.5) :**  
 Rénovation thermique du bâtiment siège de la mairie  
**Maître d'ouvrage :**  
 THERVAY  
**Coût prévisionnel :**  
 121 000 € HT  
**Calendrier :** lancement des travaux : 2023

**Action (cf. F. n°17 & 17.6.1 & 17.6.2) :**  
 Rénovation énergétique du château CARON (mairie et logements)  
**Maître d'ouvrage :**  
 FRAISANS  
**Coût prévisionnel :**  
 1 539 449 € HT  
**Calendrier :** à l'étude

## Objectif opérationnel n°2

### AUGMENTER LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

(Fiche n°17)

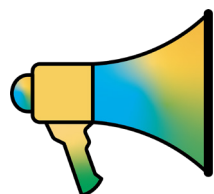
L'objectif est de massifier la production d'EnR sur le territoire (solaire, éolien, géothermie, méthanisation, biomasse...), notamment à l'échelle des bâtiments, pour créer un mix énergétique, dans le cadre d'une action coordonnée du bloc communal avec les acteurs économiques et les habitants.

<b>Action (cf F. n°17 &amp; 17.7) :</b> Création d'une chaufferie biomasse pour logements place des Cygnes et la mairie <b>Maître d'ouvrage :</b> THERVAY <b>Coût prévisionnel :</b> 139 982 € HT <b>Calendrier :</b> lancement des travaux : 2023	<b>Action (cf F. n°17) :</b> Schéma de développement intercommunal des énergies renouvelables (éolien/solaire/méthanisation/géothermie/bio-masse) <b>Maître d'ouvrage :</b> CCJN <b>Coût prévisionnel :</b> à l'étude <b>Calendrier :</b> à définir	<b>Action (cf F. n°17 &amp; 17.9) :</b> Réalisation d'un cadastre solaire <b>Maître d'ouvrage :</b> CCJN <b>Coût prévisionnel :</b> 15 000 € HT <b>Calendrier :</b> À définir	<b>Action (cf F. n°7 &amp; 17 &amp; 17.10) :</b> inventaire des espaces artificialisés Jura Nord <b>Maître d'ouvrage :</b> CCJN <b>Coût prévisionnel :</b> 8 466 € HT <b>Calendrier :</b> à définir
<b>Action (cf F. n°4 &amp; 4.4 &amp; 17) :</b> Extension de la salle des fêtes et Installation de panneaux photovoltaïques en toitures <b>Maître d'ouvrage :</b> SALANS <b>Coût prévisionnel :</b> À l'étude <b>Calendrier :</b> à définir	<b>Action (cf F. n°17) :</b> Installation d'une centrale solaire au sol <b>Maître d'ouvrage :</b> THERVAY <b>Coût prévisionnel :</b> À l'étude <b>Calendrier :</b> À définir	<b>Action (cf F. n°17) :</b> Installation d'une centrale solaire au sol <b>Maître d'ouvrage :</b> TAXENNE <b>Coût prévisionnel :</b> À l'étude <b>Calendrier :</b> À définir	<b>Action (cf F. n°17) :</b> Création d'un parc éolien <b>Maître d'ouvrage :</b> Énergie Nord Jura <b>Coût prévisionnel :</b> Selon PF de ENJ <b>Calendrier :</b> En cours
	<b>Action (cf F. n°17) :</b> Création d'un parc éolien <b>Maître d'ouvrage :</b> ARNEOLE (ORCHAMPS/LA BARRE) <b>Coût prévisionnel :</b> Selon PF ARNEOLE <b>Calendrier :</b> en cours	<b>Action (cf F. n°17) :</b> Création d'une unité de méthanisation pour le traitement des boues <b>Maître d'ouvrage :</b> CCJN <b>Coût prévisionnel :</b> NC <b>Calendrier :</b> à définir	



## AXE D : RENFORCER LA MOBILISATION, LA GOUVERNANCE ET L'IMPLICATION DES ACTEURS.

Il s'agit là de conduire la mise en œuvre du projet de territoire sur le long terme par une organisation adaptée du bloc communal en mode projet et au-delà, coopérer avec les territoires voisins et développer une communication territoriale, qui constitue un axe majeur de promotion et développement d'un projet de territoire, afin de communiquer sur nos atouts et nos spécificités, en interne et vers l'extérieur.



### **D1 – Communiquer sur nos atouts et nos spécificités, en interne et vers l'extérieur.**

La communication constitue un axe majeur de promotion et développement d'un projet de territoire ; elle concerne différentes cibles parmi lesquelles les élus, les habitants, les partenaires. Sa dimension stratégique doit permettre de promouvoir une culture commune, autour d'une identité forte, et mobiliser ainsi tous les acteurs du territoire.

■ Il s'agit de concevoir et promouvoir un marketing territorial ciblé, c'est-à-dire qui repose sur les réelles caractéristiques du territoire et éviter la banalité. Il doit être conçu en fonction des objectifs prioritaires définis dans une stratégie, se situant dans une perspective de long terme et ne se limitant pas à quelques images classiques « d'épinal » Jura Nord (patrimoine, nature,...).

■ Le territoire de la communauté de communes Jura Nord est notamment double lauréat TEPOS (échelle régionale) – TEPCV (échelle nationale). Ces démarches sont la reconnaissance d'une implication forte de ses élus dans la lutte contre le changement climatique et se sont traduites et se traduisent par des actions à déployer sur tout le territoire, autour d'initiatives exemplaires et d'actions spécifiques . L'animation du territoire autour de cette mise en œuvre est une condition indispensable pour garantir la pérennité de la double démarche TEPOS- TEPCV.

■ La communication intercommunale doit encore d'avantage s'adresser d'une manière dynamique, aux habitants, associations, entreprises, communes et visiteurs mais aussi communiquer en direction des communes, élus et agents du territoire afin de répondre à leurs besoins et attentes.

■ La communication territoriale doit aussi accompagner le développement de l'offre d'événementiels pour favoriser l'animation du territoire et sa notoriété.





## Orientation stratégique D1

# COMMUNIQUER SUR NOS ATOUTS ET NOS SPÉCIFICITÉS, EN INTERNE ET VERS L'EXTÉRIEUR

### Objectif opérationnel n°1

## STRATÉGIE DE COMMUNICATION ET D'ANIMATION TERRITORIALE (Fiche n°18)

Les objectifs sont de concevoir et promouvoir un marketing territorial ciblé en direction des habitants, associations, entreprises, communes, élus et agents du territoire, développer l'éducation à l'environnement à travers l'animation territoriale, étoffer l'offre d'événementiel, pour favoriser la notoriété du territoire et renforcer son identité (TEPOS...)

**Action (cf. F. n°18) :**

Communication interne et externe et animation territoriale

**Maître d'ouvrage :**

CCJN

**Calendrier :**

En cours

**Action (cf. F. n°18.1):**

Création d'un nouveau site internet

**Maître d'ouvrage :**

CCJN

**Coût prévisionnel :** 25 000 € HT

**Calendrier :** 2022-2023



## **D2 - Mettre en place une organisation de la Communauté de communes adaptée à la conduite du projet de territoire.**

La mise en œuvre du projet local implique une organisation optimisée de la Communauté de communes avec les acteurs du bloc communal, en terme d'instances de suivi et de ressources humaines et d'ingénierie de projet, ainsi qu'une complémentarité des politiques publiques des deux éléments d'une même strate, le « bloc communal ».

- Mobiliser les élus, les acteurs socio-économiques et habitants du territoire sur la mise en œuvre et le suivi/actualisation du programme d'actions et conforter la dynamique collaborative et la culture commune du bloc communal mise en place avec l'élaboration du projet de territoire depuis 2016 l'élaboration du PLUI en cours ; renforcer la culture de la participation citoyenne sur le territoire au sein du bloc communal ;

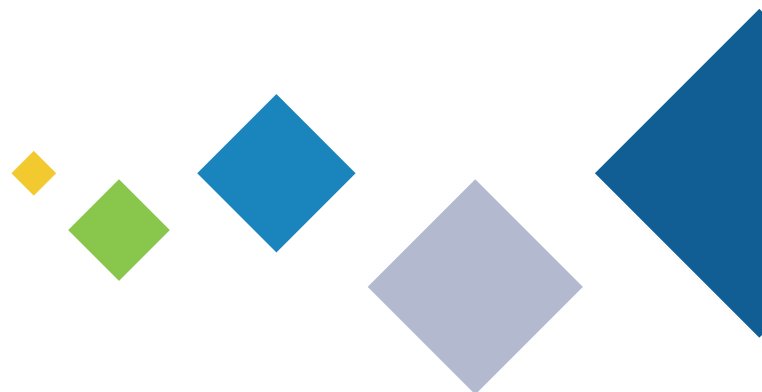
- Mieux organisation des ressources humaines & développer une ingénierie de projet pour appuyer la mobilisation et l'action du territoire en mutualisant notamment des compétences et des services au sein du bloc communal ;

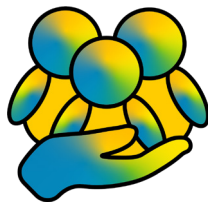
- Renforcer la solidarité financière du bloc communal ;

- Promouvoir une dynamique participative citoyenne sur le territoire, appuyée sur la proximité et le lien aux communes.

- Favoriser le lien entre les habitants et les associations ;

- Soutenir le tissu associatif local (forums des associations, mise à disposition de locaux, mutualisation des infrastructures...).





## Orientation stratégique D2

# METTRE EN PLACE UNE ORGANISATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ADAPTÉE À LA CONDUITE DU PROJET DE TERRITOIRE

### Objectif opérationnel n°1

#### **ORGANISER L'INGÉNIERIE TERRITORIALE (Fiche n°19)**

L'objectif est de mieux organiser les ressources humaines et développer une ingénierie de projets pour appuyer la mobilisation et l'action du territoire, en mutualisant notamment les compétences et les services au sein du bloc communal.

**Action (cf. F. n°19) :**

Accompagnement technique de la mise en œuvre des projets du bloc communal (CRTE )

**Maître d'ouvrage :**

CCJN

**Calendrier :** en cours

**Action (cf. F. n°19) :**

Élaboration d'un Schéma de mutualisation des services

**Maître d'ouvrage :**

CCJN

**Calendrier :** en cours

### Objectif opérationnel n°2

#### **RENFORCER LA SOLIDARITÉ FINANCIÈRE DU BLOC COMMUNAL (Fiche n°19)**

La mise en œuvre du projet local implique une complémentarité des politiques publiques des deux éléments d'une même strate, le bloc communal, dans une logique de solidarité financière.

**Action (cf. F. n°19) :** élaboration d'un Pacte de Solidarité Fiscal et Financier

**Maître d'ouvrage :**

CCJN

**Coût prévisionnel :** 12 750 € HT

**Calendrier :** en cours

### Objectif opérationnel n°3

#### **PROMOUVOIR UNE DYNAMIQUE PARTICIPATIVE CITOYENNE APPUYÉE SUR LA PROXIMITÉ (Fiche n°20)**

L'objectif est de développer la mobilisation des élus, des acteurs socio-économiques et des habitants pour la mise en œuvre du projet de territoire, en faisant notamment vivre des instances de concertation, et en promouvant le lien entre les habitants et les associations.

**Action (cf. F. n°20) :**

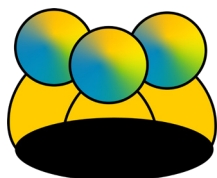
Stratégie du lien social et de soutien aux associations

**Maître d'ouvrage :**

CCJN

**Calendrier :**

En cours

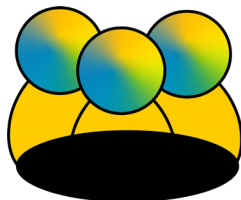


## D3 – Coopérer avec les territoires voisins

■ Poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires et notamment au sein du Pays Dolois.



Communauté de communes Jura Nord  
**CRTE**  
Contrat de Relance et de Transition Écologique



### Orientation stratégique D3

## COOPÉRER AVEC LES TERRITOIRES VOISINS

### Objectif opérationnel n°1

#### MUTUALISER LES PROJETS (Fiche n°21)

L'objectif est de poursuivre les coopérations entre territoires, notamment au sein du Pays Dolois, dans les domaines de l'alimentation locale, la santé, le tourisme, la planification territoriale et la démocratie participative.

**Action (cf. F. n°21 & 22) :**

Renforcement de la coopération interterritoriale du Pays Dolois-  
Pays de Pasteur

**Maître d'ouvrage :**

PAYS DOLOIS

**Coût prévisionnel :** selon Plan Fi Pays

**Calendrier :** en cours